

Finance et Révolution

*Dossier préparé sous la direction de Jean-Marie THIVEAUD,
Mission des travaux historiques de la Caisse des dépôts et consignations*

La Revue d'Économie Financière souhaitait célébrer à sa façon le bicentenaire de la Révolution française mais les travaux récents sur les questions financières de cette période sont fort précaires. L'un de nos rares spécialistes dans ces matières, Michel Brugière, n'hésite pas à affirmer que « les finances publiques françaises, avant comme après 1789 et jusqu'à la Restauration, sont un trou noir ».

Les causes financières de la Révolution n'ont évidemment jamais échappé à personne ni surtout aux contemporains alertés et mobilisés par leur souverain pour porter remède au mal financier. Mais les historiens ont peu étudié un symptôme dont l'évolution a entraîné une métamorphose universelle. Les publications sont peu nombreuses, la plupart sont très anciennes, au point que nous nous trouvons, deux cents ans plus tard, dans la situation des premiers témoins, à la veille même de l'effervescence révolutionnaire. Le 15 juin 1789, lors de l'Assemblée des notables, le Clergé prophétisait devant le roi avec une grande clairvoyance : « Toutes les annales du monde nous apprennent que c'est dans le désordre des finances et la misère publique que les cœurs se refroidissent et que les trônes s'ébranlent. » Deux mois plus tard, en Parlement, le premier président Barentin n'en posait pas moins une question qui depuis ce 17 août 1787 demeure ouverte : « Le besoin de l'État, sa détresse au milieu d'une richesse énorme est une énigme inexplicable. »

195

En rassemblant différents éléments que, depuis trois ans, nous avons recueillis dans une recherche sur les origines de l'épargne et de la prévoyance et sur les mécanismes de l'amortissement, à la fin du XVIII^e siècle, je voudrais soumettre aux lecteurs de la REF quelques pièces de ce dossier, indiscutablement explosif, du Crédit, Crédit de l'État, Crédit populaire, les théories et les pratiques aux premiers moments de la Révolution.

J'ai essayé, dans un premier article, d'ébaucher l'hypothèse d'une dialectique révolutionnaire du Crédit public, mise en échec, en une saison, par la logique des événements et la défiance populaire. Avec Alex Doppia, nous avons isolé quelques tentatives, anonymes ou officielles, pour établir un appareil national de crédit. Enfin Fabrice Laroulandie décrit les conditions de l'endettement populaire et le rôle du Mont de Piété dans les premiers moments de la Révolution.

Jean-Marie THIVEAUD

Crédit et révolution

Jean-Marie THIVEAUD

Conseiller historique de la Caisse des dépôts et consignations

*« Respect de la Foi publique, spectre de la banqueroute :
anagramme dialectique d'une conjuration financière pour la Révolution »*

196

Dans les années qui précèdent immédiatement la Révolution, sur une place de Paris agitée par les crises boursières, par les nouvelles techniques et la spéculation, un groupe d'hommes unit ses compétences politiques et financières. Autour de banquiers comme Étienne Dessert ou Étienne Clavière, des avocats comme J.-P. Brissot, des hommes d'esprit comme Mirabeau, retrouvent des savants comme Duvillard de Durand, Laplace ou Condorcet, des hommes d'influence comme le duc de Liancourt ou l'abbé de Talleyrand-Périgord. Ils s'associent pour monter des opérations fructueuses, accuser d'agiotage leurs concurrents et adversaires ou, en 1787, par exemple, créer ensemble la Compagnie royale d'assurances sur la vie. Or, un quart de siècle plus tard, lorsque la Restauration, pour la première fois dans l'histoire, établit le crédit et la confiance et dote la France des solides instruments financiers dont elle profite encore aujourd'hui, les survivants ou les descendants de ce même groupe signent la plus grande part des projets et des décisions. Duvillard par exemple dresse en 1815 les calculs pour la Caisse d'amortissement, assiste, en 1816, la direction de la nouvelle Caisse des dépôts et sert d'expert à Benjamin Delessert pour former en 1818 la première Caisse d'épargne à Paris, sur le modèle de la Compagnie royale d'assurance sur la vie créée en 1787 par Étienne, son père. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt en devient naturellement président avec la bénédiction de Corvetto, ministre des Finances de Louis XVIII, recommandé au roi trois ans plus tôt par Talleyrand. Si certains de ces personnages n'ont conservé une notoriété relative et posthume que dans les enceintes financières, d'autres ont marqué la mémoire politique de la France. En 1787 ou 1788, les personnalités de ce groupe signent des manifestes et des traités politiques, sociaux ou mathématiques, qui veulent tous asseoir la fortune de la nation sur l'extinction de la dette de l'État, la promotion du crédit public et de l'épargne populaire. Quelques-uns d'entre eux seulement escorteront jusqu'en 1815, les principes qui guideront désormais la réorganisation financière de la Restauration et assureront le rétablissement de la confiance dans une France en expansion.

Nous poursuivons patiemment nos recherches, depuis trois ou quatre ans au sein de la mission des travaux historiques de la Caisse des dépôts et jour après jour, nous ajoutons quelques maillons à ce chaînage qui fonde l'armature de notre édifice financier moderne. S'il est encore bien trop tôt pour tirer de sérieuses conclusions je voudrais, à l'occasion de cet anniversaire, soumettre aux lecteurs de la REF, nos interrogations provisoires, en forme d'hypothèse ouverte à une discussion.

FINANCE ET RÉVOLUTION

RESPECT ET SPECTRE : UN ANAGRAMME

Est-ce uniquement le hasard des affaires qui réunit ces personnages aux destins souvent mémorables ? Leur opiniâtreté à stigmatiser la dette publique et à réclamer une réforme de la gestion financière de l'État relève-t-elle de la seule théorie économique du moment ? Cette combinaison de doctrines politiques, scientifiques, financières ne serait-elle ainsi qu'un reflet de l'encyclopédisme des Lumières ? La réussite, vingt-cinq ans plus tard, et dans un contexte politique déterminé, de ces idées écrites ou pratiquées aux premiers temps de la Révolution, n'est-elle due qu'à la simple évolution des mentalités et des techniques financières ? Autant de questions qui viennent à l'esprit de l'historien lorsque, deux siècles plus tard, il s'attache à la patiente lecture des opuscules savants des uns, des astucieux montages opérationnels ou des torrents d'éloquence des autres. Devant l'alternative qui fut tant de fois exposée par les membres de ce groupe, entre 1787 et 1790, « *respect* » de la foi publique et « *spectre* » de la banqueroute, derrière cet anagramme qui en unit les deux termes, ne pourrait-on deviner une efficace et consciente dialectique révolutionnaire ?

En 1793, Robespierre et ses amis dénonceront violemment et solidairement la conjuration des Girondins et Brissotins, des capitalistes et des agioteurs. Brissot, Clavière, Condorcet seront condamnés à mort, Mirabeau, déjà mort sera voué à l'infamie, Delessert jeté au cachot. Mais tous ces hommes, accusés alors de complot contre-révolutionnaire, n'auraient-ils pas cinq ans plus tôt et précisément par les menées politiques et financières dont ils sont inculpés par la Convention, allumé lucidement les premiers feux de la Révolution ?

Au travers du récit de cette étonnante dégradation du crédit, entre 1787 et 1789, dans les débats qui animent la première saison révolutionnaire, entre les lignes ou les phrases de certains de nos héros, nous pouvons au moins découvrir les cheminements parallèles de deux logiques, celle d'une théorie politico-financière et l'autre, implacable, absolue, pragmatique, la logique des événements. Elles avancent un moment de conserve et malgré les espérances de certains leaders, elles ne parviennent pas à se rencontrer. Les faits prennent le pas sur les idées.

197

Tocqueville, inspirant l'historiographie pour plus de cent ans, exprimait ainsi cette fatalité des événements : « *Jamais, la fortune de l'État et la fortune particulière n'avaient été autant mêlées... De là vint que les rentiers, les commerçants, les industriels et autres gens de négoce qui forment d'ordinaire la classe la plus ennemie des nouveautés... appela à grands cris une révolution complète dans tout le système de finances, sans penser qu'en remuant profondément cette partie du gouvernement, on allait faire tomber tout le reste.* » La question qui demeure, pour moi, aujourd'hui, est de savoir si cet effondrement de « tout le reste » fut aussi inconscient, aléatoire ou accidentel que le disait Tocqueville. Certains groupes de pression, vers 1785-1789, n'ont-ils pas exercé une manipulation volontaire de la fortune publique et du crédit de l'État pour obtenir la transformation du régime et opérer cette « régénération » sans mesurer toutefois l'excessive probabilité d'une « révolution » ?

BRISSOT, CLAVIÈRE ET MIRABEAU : UN TRIO D'AGITATEURS

Les travaux très érudits de J. Bouchary, avant 1940, montrent à l'envi l'activité foisonnante de la place de Paris à la fin de l'Ancien régime, la multiplication des compagnies financières, le dynamisme des manieurs d'argent, l'effervescence des opérations boursières et de la spéculation. La décennie 1780 est en effet traversée par une fièvre capitaliste et des courants de réelle innovation. Quelques grandes affaires secouent plus particulièrement les années 1785 et 1786, autour notamment de la Caisse d'escompte, de la Banque de Saint-Charles, de la Nouvelle compagnie des Indes ou encore de la Compagnie des eaux. Les emprunts d'État attirent aussi la cupidité des agioteurs comme la gourmandise de leurs concurrents et néanmoins dénonciateurs, jusqu'à la crise boursière de 1787 qui

FINANCE ET RÉVOLUTION

sonne déjà le tocsin du changement, toujours redouté des capitalistes. La rumeur croissante d'un prochain lit de justice et de la convocation plausible des États généraux affecte en effet la place dès 1787 et, après une dernière flambée tumultueuse, ralentit peu à peu la spéculation. Les temps, les hommes se tournent vers la réflexion et l'action politique. Au milieu des scandales, jouant le double rôle d'hommes d'affaires et d'imprécateurs moraux, trois hommes, entre autres, unissent leurs talents, Brissot, Clavière et Mirabeau. Je choisis, et pour la commodité de la démonstration et du fait de leur rôle, ce trio de héros qui est très représentatif de cette collusion politique et financière. Si l'on a moins retenu le souvenir des réussites financières de Clavière avant la Révolution, les traces demeurent encore des pamphlets accusateurs de Brissot et de Mirabeau.

« *Aux approches de l'Assemblée des notables (février 87), écrit le ministre des Finances Calonne, je redoublais d'attention sur le cours des effets publics : ils souffraient alors d'une dépression sensible ; j'en savais la cause, l'agiotage y influait principalement. Le gouvernement ne peut voir avec indifférence aucune de ces révolutions subites, de ces agitations convulsives de la place qui en troublent le cours, compromettent la fortune des particuliers et nuisent nécessairement au crédit public.* »

Disgracié par Louis XVI, peu de temps après la réunion de l'Assemblée des notables, Calonne, ministre des Finances depuis 1783, tente ainsi de justifier sa politique dans une « requête au roi », adressée en 1787. Ce plaidoyer d'un ministre très contesté inaugure au printemps de 1787 le procès public du crédit de l'État qui agite l'opinion et bouleverse la nation pour, sans avoir été clos, s'éteindre dans les ardeurs patriotiques, à la fin de l'automne 1789. Dans son discours du 22 février 1787 devant l'Assemblée des notables, Calonne avait, selon son expression, déroulé « *la généalogie du déficit public* », qui était « *de 40 millions lorsque le roi est monté sur le trône (1774), était devenu de 70 millions en 1781, de 80 millions et qui est aujourd'hui de 115 millions* ». Durant cette même période les emprunts d'État suivent une marche parallèle au déficit public et les intérêts constituent d'ailleurs l'une des causes principales de la progression dramatique des dépenses. La double accélération de l'endettement du Trésor royal et du recours à l'emprunt est évidemment bien antérieure au règne de Louis XVI et les ministres des Finances, selon les moments, ont souvent cherché des remèdes. Quoique fort décrié pour ses excès et ses scandales, Calonne a veillé plus que d'autres à régenter le cours tumultueux des emprunts publics. En 1784 il prend la ferme décision de payer les rentes à l'échéance, pratique résolument novatrice depuis un siècle, et conforte son principe en établissant une Caisse d'amortissement, suffisamment dotée et capable, en théorie, de bien fonctionner. Les précautions n'empêchent pas la dépense de croître furieusement sans que le ministre soit un instant capable d'expliquer les différents courants de la ruine. L'aveu de la faillite éclate comme un coup de tonnerre, lors de l'Assemblée des notables, dans une période de paix et d'augmentation régulière du revenu national. Si le seul remède possible semble le recours à l'impôt, « *les causes du déficit*, dit Calonne aux notables, *sont trop publiques pour que les effets en soient mystérieux* ». Ces causes s'expliquent toutes par une seule observation : « *de la fin de 1776 jusqu'à la fin de 1786, il a été emprunté 1 250 millions. Vous savez, Messieurs, combien ces emprunts étaient nécessaires* ». Chacun s'émeut de cette fatale découverte, le roi révoque son ministre, les notables protestent, les magistrats alertent « *la nation entière abusée trop longtemps par de fausses espérances de libération* » (17 août 1787), le clergé stupéfait, s'exclame : « *qui pouvait se douter de ce fatal secret ?* »

LES PROTHÈSES DE CALONNE ET L'INTÉRÊT PUBLIC

Nous ne sommes guère mieux instruits aujourd'hui que nos ancêtres voici deux siècles, ni que les historiens de la fin du siècle dernier, pour comprendre précisément les mécanismes de cette faillite publique. Toutefois, et toujours en forme d'hypothèse, je ne laisse pas de m'interroger, depuis

FINANCE ET RÉVOLUTION

quelque trois ans que nous patrouillons dans les archives de ces premières années révolutionnaires, sur l'ambiguïté d'un tableau que l'historiographie nous a le plus souvent, et dès les premiers moments, dépeint avec des couleurs violentes, contrastées, criardes, comme on parlait en 1789 alors des « dettes criardes » du Trésor. Certes les parlementaires, les courtisans, les membres du clergé, a fortiori le petit peuple, n'étaient sans doute pas des experts de finance mais ces années qui précèdent et accompagnent la Révolution nourrissent pourtant une sensibilité financière que d'habiles manipulateurs pouvaient exciter efficacement. Si les grandes règles qui organiseront les finances publiques attendront les années de la Restauration pour définir les bases d'un système cohérent, les théories et les pratiques nouvelles se multiplient très vite au cours de ces années 1780 sur les places financières. Calonne témoigne bien d'une certaine compétence en la matière. Ses promesses et ses abus pour remplir les caisses publiques confirment ce talent, et sur un mode au reste très voisin des méthodes antérieures de Necker, banquier de profession. Il utilise surtout des prothèses, apporte un soutien indirect aux Compagnies financières françaises, à la Compagnie des Indes ou à la Compagnie des eaux, leur accordant « 500 000 livres d'assignations afin de leur faciliter le moyen de rehausser par leurs achats le prix de leurs effets qui perdaient trop ». Associé personnellement ou non aux intérêts des capitalistes, Calonne déploie de nombreux artifices pour, sans nommer le gouvernement, stimuler le crédit et soutenir le marché financier, dans cette forme assez primitive qu'il revêt pour nous deux siècles plus tard. Ses techniques d'emprunt ou d'animation du crédit sont multiples, il crée des charges de finances, octroie en 1787 le monopole des agents de change, augmente les anticipations ou n'hésite pas à procéder à ces pernicieux « suppléments », extensions abusives des émissions. Il indique ainsi, dans la suite de son adresse au Roi, comment il « chargeait un banquier de faire acheter sur la place » des effets royaux grâce aux subsides dont il le munissait. « *L'emprunt est remonté quelques temps* » conclut-il avec moins de dépit que de résignation.

Toutes ces pratiques, qui n'apportent aucun répit réel au délabrement de la fortune publique, contentent pourtant les financiers français et européens. Un même sentiment d'ambiguïté se manifeste nettement à nos yeux devant les subtiles manœuvres d'Étienne Clavière sur les emprunts royaux entre 1783 et 1786. Avec ses amis banquiers et genevois, grâce à la verve puissamment complice du Comte Mirabeau et aux arguties processives de Brissot, Étienne Clavière, comme tant d'autres, profite allègrement des effets royaux et plus spécialement des rentes viagères. Assurément, comme le dénonce plus tard le ministre, la Bourse connaît de violents sursauts mais les opérations sont fructueuses pour Clavière. Or, ce financier entreprenant, habile spéculateur, ne manque pas pour autant d'esprit civique, tandis qu'il trafique aimablement sur les effets publics. Protestant, d'origine helvétique, il distingue le succès de ses propres combinaisons du souci réfléchi de la fortune de l'État, auquel il attachera davantage ses soins dès 1787 en s'orientant pleinement vers l'action politique. « *Ce que je vois le mieux*, écrit-il en mars 1786, à l'un de ses correspondants d'Amsterdam, *c'est le bien infini qui reste à faire et la possibilité d'ôter à cette dette nationale tout ce qu'elle offre d'embarrassant et d'inquiétant de temps à autre ; mais l'esprit qui concilie les intérêts particuliers avec l'intérêt public et qui voit plus de sûreté, de profit même, à proportion que l'intérêt public est mieux servi, cet esprit-là n'est ici celui de personne.* » S'il fustige l'égoïsme mesquin de ses collègues français, il ne met pas en doute les ressources du pays et ajoute dans cette même lettre : « *En attendant, la force productive de ce Royaume est inépuisable et comme on a pris pour emprunter une forme qui éteint chaque année une partie de la dette, cette circonstance adoucit ce que l'on voudrait voir changer, et les gros intérêts remboursent le risque.* » Il essaiera, vainement, un peu plus tard, lorsqu'il sera ministre des Finances de la Convention, de mettre en œuvre ce zèle pour la chose publique qu'il manifestait déjà, trois ans au moins avant la Révolution. En fait, le point de vue assez déconcertant du financier Clavière, est partagé par le plus grand nombre des banquiers du temps, ses amis et ses partenaires. L'emprunt royal court, chaque année, de plus en plus vite et de plus en plus fort, tiré par le ministère, poussé par la place financière mais personne, au fond, ne peut dire exactement vers quel abîme ou vers quel sommet, réel ou imaginaire. La vérité sort peut-être de la bouche des enfants qui mettent alors, dans la rue, la rente en chanson, et fredonnent sur l'air de la Beste du Gévaudan : « *elle (la rente) a tant, tant, tant roulé le monde...* ». Mais chacun savait depuis

FINANCE ET RÉVOLUTION

longtemps que cette bête légendaire qui servait de motif à la rengaine était un pur produit de l'imagination.

Nous avons du mal aujourd'hui à discerner le vrai dans cette trouble atmosphère et plus encore lorsque nous analysons les propos et les attitudes de Mirabeau. Dès 1782, par l'entremise de son ami J.-P. Brissot, Clavière se lie avec Mirabeau. Clavière agit en Bourse, Mirabeau par ses pamphlets lui fait un redoutable écho. Ils attaquent ensemble, en 1785, la Caisse d'Escompte, la Banque de Saint-Charles, la Compagnie des eaux. L'« Ami des hommes » déclare la guerre à l'agiotage au nom de ses idées politiques sans doute mais pour mieux servir aussi les intérêts de ses alliés spéculateurs, hardis « raiders » sur la place. Le complot financier, par exemple, monté par Clavière contre la Compagnie des eaux en 1785, relève pour nous du romanesque et met en scène, entre Londres, Amsterdam, Genève et Paris, agents d'information, banquiers, savants, académiciens, prélats et ministres dans le meilleur registre d'Alexandre Dumas. La Compagnie des eaux a chargé Beaumarchais de l'action littéraire pour riposter aux mercuriales de Mirabeau. Étienne Clavière s'entoure de conseillers techniques, et notamment de Talleyrand déjà expert en matière diplomatique, ou encore d'un ingénieur des ponts et chaussées, nommé De Fer, qui veut alimenter Paris en détournant le cours de l'Yvette et révolutionner, ce faisant, la science de l'hydraulique. Les recherches de Bouchary décrivent par le menu ces intrigues rocambolesques, ces batailles financières qui mettent en permanence la place de Paris au bord extrême du krach boursier malgré ou à cause des menées du ministre des Finances lui-même.

LA GESTION DE LA RUINE PUBLIQUE

Entre 1787 et 1788, le successeur et détracteur de Calonne, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse puis de Sens, ne sait pas mieux faire. En mai 1788, il avoue un déficit de 160 millions dont 76,5 millions de remboursements d'emprunts. « *Quand on est obligé*, écrit-il au Roi à cette même date, *de payer des anticipations à 6 et 6,5 %, quand on est forcé d'emprunter à gros intérêt, il n'y a ni ordre ni économie à rembourser des emprunts non exigibles, dont l'intérêt est moindre.* » Le ministre applique cette doctrine paradoxale quelques mois plus tard et décide le 16 août 1788 que partie des rentes, pensions et traitements sera payée en papier. Le préambule de l'arrêté du 16 août 1788 témoigne bien de la grande confusion des esprits à l'égard du crédit en général et tout particulièrement du crédit public. « *Par des circonstances dont Sa Majesté se plaît à écarter le souvenir, la confiance publique a été altérée par ceux-là même qui auraient dû conspirer à la soutenir ; les emprunts publics ont été contrariés, comme s'ils n'eussent pas été nécessaires, et discrédités comme si le gage en eût été incertain.* » En mauvaise foi de quoi, les rentes perpétuelles ou viagères ne sont plus acquittées que pour 3/5 en argent et 2/5 en billets du Trésor royal.

L'effet catastrophique de cette mesure est immédiat et quelques jours plus tard, Louis XVI congédie Loménie et rappelle Necker. Mais durant la brève période de ce nouveau désastreux ministère, nos étonnants apôtres et militants du crédit public persévèrent à leur manière dans la conspiration. Le trio Clavière, Brissot, Mirabeau se détourne en effet assez spectaculairement du jeu boursier pour entamer une croisade rhétorique et littéraire en vue du salut de la fortune publique. Ils ne renoncent cependant pas complètement aux affaires et investissent bravement le secteur très neuf et prometteur des assurances sur la vie et de l'épargne-retraite qui excite à son tour le petit monde financier et bancaire de Paris. Mirabeau profite de l'Assemblée des notables de 1787 pour achever sa grande « dénonciation de l'agiotage » et il accuse nominativement de crime contre la nation, ses adversaires haussiers de la veille, d'Espagnac, Seneff, Baroud, et autres redoutables financiers. Il enveloppe dans son réquisitoire le recours pernicieux à l'emprunt et plaide aussi pour une réforme de l'impôt. De Londres où il traite d'ailleurs des affaires d'argent, Brissot lui répond en écho. Dans ses « *lettres à un créancier de l'État* », il condamne fermement le risque de la banqueroute et réclame la convocation des États généraux. Clavière, quelques mois plus tard, en 1788, publie à

FINANCE ET RÉVOLUTION

Londres également, son traité « *De la foi publique envers les créanciers de l'État* ». Il y met en cause les décisions ministérielles du 16 août 1787, attaque les réductions et suspensions décrétées par Loménie de Brienne. Clavière exalte surtout les avantages du crédit public, en termes plus éloquents et plus argumentés que dans sa correspondance particulière de 1785, il maintient son diagnostic sur l'inépuisable capacité du pays dont il évalue, en pionnier avoué de la science statistique, le revenu à 3 milliards. « *La confiance, écrit-il, doit ranimer l'esprit public* », le crédit repose sur la fidélité aux engagements, sur « le respect de la foi publique »..

Entre la banqueroute qu'exorcise Brissot, la foi publique invoquée par Clavière, l'équilibre idéal entre emprunt et impôt prôné par Mirabeau, le plan est désormais tracé par le trio pour les débats financiers des deux ans à suivre. Peut-être aussi la trame de ce complot dénoncé en 1793 par le parti de Robespierre qui coûtera la vie à Clavière et Brissot? Ils seront à leur tour accusés d'agiotage par ceux à qui ils ont offert, pourtant, cinq ans plus tôt, les moyens sûrs et sans doute réfléchis d'une contestation radicale du gouvernement.

Necker, dès son arrivée, revient sur le décret de Loménie de Brienne et rétablit, le 14 septembre 1788, les paiements en espèces aux rentiers. Mais cette mesure d'apaisement ne suffit pas à calmer la tempête. Le tumulte a changé de camp, « les agitations convulsives de la place » qui inquiétaient Calonne, disparaissent sous l'émotion générale d'un pays confronté dramatiquement au spectacle de la faillite publique. Chacun attend le mois de mai 1789 et les États généraux et Necker ne s'occupe que de l'immédiat nécessaire. « *Je vis, écrira-t-il en 1791, qu'un grand motif m'inspirait le devoir de contenir l'administration des finances dans une sorte d'obscurité et de silence.* » Il a besoin de 58 millions pour aller de l'automne au printemps, il trouve, en août 88, en arrivant, 500 000 livres en caisse. Il multiplie les expédients et les emprunts discrètement. Les activités financières ne sont pas suspendues pour autant, la place tourne tranquillement tandis que se réunissent les assemblées provinciales et que l'on ouvre partout les cahiers de doléances. Necker emprunte près de soixante millions aux notaires, obtient des secours des pays d'états et de la Caisse d'Escompte. Comme ses prédécesseurs, il calcule les réductions de dépenses, mais renonce, comme il l'écrit lui-même, à faire prématurément « *une guerre aux abus* ». Confiant, Necker prépare le rapport qu'il soumettra à l'ouverture des États généraux. Fin prêt à temps, il communique le fruit de ses réflexions, au jour de l'inauguration, le 5 mai 1789. « *Je ne puis me rappeler sans amertume, écrit-il deux ans plus tard, la manière dont je fus trompé dans mon attente, lorsque, plein de la joie de pouvoir annoncer aux États généraux le peu de fondement de tous les bruits répandus sur l'étendue du déficit et sur l'embaras inextricable des finances... je n'aperçus que sa froideur et son silence.* » Son texte était touffu et interminable, et l'heure appelait plus le miracle de la Constitution que la meilleure assurance comptable. Necker avait calculé un déficit qui se réduisait à 56 millions, ne réclamant ni impôts, ni emprunts supplémentaires, seulement quelques aménagements budgétaires. Quelques jours après l'ouverture des États généraux, Mirabeau écrivait au Comte de La Marck : « *Si M. Necker eut l'ombre de talent et des intentions perverses, il avait, sous huit jours 60 millions d'impôts, 150 millions d'emprunts, et le neuvième jour nous étions dissous.* » Dans une réplique à l'Assemblée, un an plus tard, Brissot dira de son côté : « *Necker croyait, avec le secours de sa réputation délabrée et ses petites économies, recréer un édifice qu'il fallait rebâtir de fond en comble.* » Les critiques sur la conduite de Necker et sa politique en 1789 n'ont guère évolué en deux siècles, mais au-delà de la personnalité et de l'œuvre du ministre, d'autres « *motifs de croire* », selon le mot de Condorcet, exerçaient alors leur puissante pression sur les esprits éclairés en matière financière qui désiraient pour ces motifs profonds cette Révolution. Mirabeau se félicite de la petitesse des desseins de Necker que Brissot stigmatise. L'un et l'autre, depuis longtemps, dans leurs entreprises de banque autant que dans leur action politique, appartenaient au camp opposé à celui de Necker. Les Genevois et leurs amis comme Clavière ou Delessert cultivaient des intérêts financiers contraires à celui du ministre et de ses propres affaires bancaires. Mirabeau savait en outre fort bien que Necker était naturellement peu enclin aux « intentions perverses » et il n'avait pas attendu le printemps 89 pour mettre en doute son intégrité. Il spéculait, au contraire, sur cette rigueur de caractère.

FINANCE ET RÉVOLUTION

LA BANQUEROUTE EN DOUTE ET LE TALISMAN DE LA FOI PUBLIQUE

Quoi ! avait crié Clavière, en 1788, dans son traité « de la foi publique », la France ferait banqueroute, tandis que, mettant tout au pire, elle ne fut jamais si riche, tandis qu'elle ne fut jamais si près d'une restauration facile à résoudre et sûre dans ses effets ? » Les trois compères sont, sur le fond, en tous points d'accord avec Necker et sa formulation de la question financière devant les États généraux.

Sans doute ont-ils d'autres visées que celles du trop honnête ministre avec ses projets immédiats et terre à terre. Qu'ils utilisent ou rejettent ce vain et sinistre épouvantail, tous refusent encore, en ce printemps 1789, de croire au spectre de la banqueroute. La régénération du royaume naîtra de la confiance publique et d'un redéploiement financier garanti par un État réformé et réglé constitutionnellement. « *La confiance publique est ébranlée, avait dit Necker aux États généraux le 5 mai, en préambule de son rapport, et cependant cette confiance est indispensable ; elle honore la nation et constitue sa force politique... Vous devez contribuer au rétablissement de cette confiance et vous ne verrez plus rien de dangereux dans l'usage des crédits.* » Necker croit encore à une simple rénovation des modes de gestion financière, homme d'affaires, banquier privé, il ne perçoit pas l'étendue des horizons que doit ouvrir cette magique épithète du « public ». Après avoir examiné la balance des recettes et des dépenses, Necker consacre, dans son rapport, un très long développement au problème de la dette publique, à l'emprunt et surtout à la fidélité des engagements, il offre une charte déontologique. « *Il ne faut pas qu'aucun manquement de foi ne vienne souiller les prémices de la restauration de la France... Ainsi, messieurs, la bonne foi, la politique, le bonheur et la puissance, tous les principes, tous les modèles, tous les intérêts... viennent plaider les causes des créanciers de l'État et leur servir de défense...* » Dix fois, vingt fois, Necker en appelle « *aux principes de bonne foi nationale et aux bases si importantes de la confiance publique* ».

« *Il en résultera... un grand avantage... c'est que le commerce des fonds publics cessant graduellement de présenter un spectacle de révolutions, tout l'argent qui environne cette table de jeu cherchera quelque autre emploi...* » L'agiotage s'effondrera de lui-même sous la force stable du crédit public. Au nom des mêmes vertus que prêchent ses adversaires, pour des motifs contraires, Necker entre dans les détails techniques, condamne les expédients, le recours aux anticipations et prescriptions pratiquées dans les décennies antérieures. Même rigueur dans les remboursements, le ministre propose de rétablir la Caisse d'amortissement, appelle de ses vœux une harmonie capable d'exciter la confiance publique. Le mémoire de Necker a cependant, endormi l'auditoire le jour de l'inauguration, son hymne à l'harmonie, à la fidélité, à l'esprit public s'épuise en vain devant les attentes de la nation. Tous les mémorialistes contemporains et tous les historiens depuis deux siècles ont souligné cet immense écart entre le dessein du ministre et ces attentes, sans doute encore très confuses, d'une métamorphose de la société et de la politique. L'épouvantail de la banqueroute, largement et habilement montré aux foules par les agitateurs, a suffisamment terrorisé l'opinion pour contraindre à cette réunion exceptionnelle des représentants de la nation. Le ministre, fort de la réalité de ses chiffres, n'attend qu'un prompt redressement des finances, la France attend une Constitution. En agitant la chimère de la faillite théorique, en invoquant la foi publique, nos manipulations ont obtenu le premier résultat indispensable aux projets de renouvellement de l'État.

LES HOMMES D'ACTION ET LA MAGIE DES CHIFFRES

Les États généraux se détournent aussitôt des questions de finances, pour un bon mois. Le temps réclame des décisions rapides et des organisations plus essentielles pour conduire l'action législative. Mais ces questions resurgiront et leurs récurrences seront bien rythmées au cours de la première saison. Chaque fois que les événements risquent de transformer le cours de l'entreprise de rénovation, la problématique financière sert d'aiguillon. Les discours de Mirabeau sont, dans cette

FINANCE ET RÉVOLUTION

matière, autant de coups d'épée, entre mai et octobre 1789 à tout le moins, pour maintenir l'allure et la destination. Aussitôt que le roi et sa cour donnent des marques de défiance, chaque fois que le peuple s'exprime dans la violence, Mirabeau ou quelque autre orateur de ses amis, revient aux affaires financières, invoque la foi publique, plaide pour le crédit national, fondation nécessaire à l'œuvre de la Constitution. Il n'est même plus besoin, leur semble-t-il, d'agiter à nouveau l'épouvantail de la banqueroute, le drapeau du crédit suffit à rallier ceux qui ont peur encore du combat et se défilent. Ces hommes d'action croient fermement à la magie des chiffres, aux lois des probabilités pour les spéculations, à la richesse statistique de la France, à la suprématie des mathématiques, à la toute puissance éthique du crédit public. Mirabeau attendra d'ailleurs trois mois pour brandir tragiquement, devant l'Assemblée et la Nation, le spectre de la ruine ; il prophétisera alors, sans même le savoir, sans même réaliser qu'il est déjà trop tard. Dans la séance inoubliable et fondatrice du 15 juin, devant le Tiers, Mirabeau demande à ceux qu'il désigne désormais comme les « représentants du peuple français » de prendre « *sous la sauvegarde de la puissance législative... toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des créanciers de l'État et pour que la dette du roi, qui deviendra celle de la nation, ait désormais pour gage l'honneur et la fidélité de cette nation même, et la surveillance de ses représentants, organe et dépositaire du trésor sacré de la foi publique* ».

Cette septième résolution adoptée par les Communes fixe la règle du jeu financier entre l'État et la nation, telle qu'un an plus tôt lui-même, Clavière, Brissot et quelques autres en avaient dessiné les principes. En transformant la dette du roi en dette nationale, en confiant à la loi et donc à la toute nouvelle Assemblée nationale la sécurité des créances, « les représentants du peuple » instaurent déjà, au moins symboliquement, un régime politique, une conception de l'État inédite en France, inspiré du modèle de la cité démocratique de l'Antiquité, gouverné par le respect de cette foi publique, qui selon les règles du droit et de l'étymologie signifie en même temps confiance du peuple et crédit de l'État.

Mais cette vision généreuse et puissamment rénovatrice ne semble en fait partagée que par un nombre restreint d'initiés, philosophes ou financiers. La question des emprunts soulevée dans la même journée de juin est repoussée par le plus grand nombre des députés. La Constitution a sur toute autre urgence la primauté, ces subtiles théories du crédit argumentées par le droit antique ne ressortent pas de la consultation démocratique transcrite aux pages des Cahiers. La confiance du peuple a besoin, dans le moment, de gages élémentaires de la part du roi et des autres dirigeants politiques. Lorsque l'on a convoqué les États généraux pour remédier au déficit tragique des finances publiques, comment expliquer au peuple qu'il suffit de changer de règle du jeu pour assurer d'un coup le crédit de l'État. Pour quelques stratèges avisés en matière politique et financière, la masse des rentiers et des négociants qu'ils veulent ainsi se rallier ne peut ni croire ni comprendre les subtiles constructions de droit et d'économie édifiées par les trop savants manipulateurs. Déformé depuis des générations par le joug tutélaire de l'absolutisme, le peuple ne saurait en quelques semaines proclamer de lui-même contre le Roi : « *l'État c'est moi* ». Il n'a d'autre ressource pour exprimer sa défiance du prince et de l'État, d'autre argument pour affirmer son droit à l'existence que les cris et l'éclat.

203

Les partisans de la logique financière pour la rénovation politique mesurent sans doute assez vite, l'écart qui les sépare de la logique brutale de l'événement et lorsque le Tiers-État se proclame « Assemblée nationale », le 17 juin, il s'empresse par le même décret de déclarer « *qu'aussitôt que l'Assemblée aura fixé les principes de régénération nationale, elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la dette publique, mettant dès à présent les créanciers de l'État sous la garde et l'honneur de la loyauté française* ». Ces formules solennelles et protectrices, incessamment répétées à l'identique et tour à tour, par les représentants, les ministres à l'Assemblée, vont rythmer les débats financiers de l'été. Elles résonnent pour nous aujourd'hui comme autant d'inutiles conjurations, autant de vains exorcismes pour écarter ce spectre de la banqueroute qui, s'il est alors un simulacre familier pour les financiers et les économistes politiques, n'évoque aucune figure de peur dans les imaginations populaires. Petits rentiers, commerçants, petits capitalistes se sont, pour leur part, depuis longtemps résignés aux apparitions de ce démon fatidique, qui semble envoyé par le ciel pour

FINANCE ET RÉVOLUTION

mortifier leur avarice. Combien de citoyens, depuis les rangs de l'Assemblée jusqu'aux tréfonds des campagnes, pouvaient, en 1789, seulement entrevoir la signification concrète de ce « trésor de la foi publique » confié à la garde de la nation ? Ces rentiers que l'on veut, à tout prix, gagner à la cause de la régénération nationale, sont surtout des Parisiens, leur nombre est incertain, leur influence sans doute plus relative que ne le pensaient les réformateurs habitués de la place financière — ou que ne l'ont souvent voulu les historiens qui ont sacré ces rentiers républicains pour l'illustration du triomphe de la bourgeoisie ou la justification de la lutte des classes. Ces rentiers seront au bout du compte les plus maltraités des citoyens, tout au long des gouvernements révolutionnaires et jusqu'à leur revanche victorieuse sous la Restauration. Durant cet été 1789 ils demeureront la caution, l'enjeu de la rénovation et du combat pour la Constitution comme ils seront pour les mêmes raisons, la clientèle fidèle de la monarchie constitutionnelle après 1815. Les gouvernements de Louis XVIII feront, plus tard, la démonstration de cette idée qui fut, en 1789, le boute-feu de la Révolution : la sauvegarde des créanciers est la clé du crédit de l'État, le gage du salut de la nation. Il y fallait d'abord le poids des faits, le prix de l'insurrection, des guerres, des dictatures populaires ou impériales, l'implacable logique des événements.

LA CADENCE DES DÉPENSES ET LE PAS DE LA RÉVOLUTION

Si la marche de l'emprunt, la marche du crédit, avaient suivi jusque-là la cadence du progrès des dépenses, elles adoptent désormais le pas de la Révolution. Le 23 juin, dans sa déclaration aux États généraux, le roi évoque la question de l'emprunt qui, sauf cas extraordinaire, relève de la décision des États généraux, parce que les emprunts peuvent devenir « *une occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts* ». Ces quelques lignes de l'article III des intentions royales ont toutefois moins retenu l'attention de l'histoire que la fameuse réplique de Mirabeau, à la fin de cette séance exceptionnelle : « *Nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes.* » L'événement réconcilie cette fois les adversaires, Mirabeau n'a plus le choix et consacre le crédit politique de Necker. L'heure n'est plus aux questions financières, la confiance publique a changé de dimension, elle a dépassé les limites du jeu financier pour retrouver ses racines antiques, la taille souveraine de son étymologie, celle du « peuple » (Public, du latin « *ublicus* », pour « *populicus* » : qui appartient au peuple, qui regarde le peuple, au sens suprême du « *peuple romain* »). En public Mirabeau, le 27 juin, prend la parole à nouveau pour réclamer la nécessaire confiance du peuple : « *Notre confiance est ferme et tranquille, vous la partagerez avec nous...* »

Tandis que l'Assemblée s'installe, l'émeute gagne, la subsistance diminue, le gouvernement s'éteint. Le rapide et définitif effondrement du crédit, le temps d'un été, d'une saison violente, a dérouter les contemporains et, au premier chef, nos financiers, ministre, députés ou gens d'affaires. Après la crise gouvernementale de début juillet, tandis qu'à Paris l'émeute et la troupe déferlent dans la rue, l'Assemblée s'inquiète au jour le jour de l'accélération des turbulences et s'indigne de « *l'apparente tranquillité du roi au milieu du désordre* ». L'arrêté qu'elle prend le 13 juillet annonce clairement les positions politiques. Dans un texte éminemment polémique, après avoir déclaré son mécontentement du renvoi de Necker, son désir du retrait immédiat des troupes, sa volonté de traiter directement avec le roi, après avoir encore déclaré que le Gouvernement et les agents de l'État étaient personnellement responsables des malheurs présents et à venir, l'Assemblée nationale conclut cependant son décret cominatoire, par une nouvelle invocation des principes du crédit public. « *L'Assemblée déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne se refusant pas à en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique sous quelque forme et dénomination que ce puisse être.* » Cette même séance s'achève encore par la nomination des membres du Comité des finances et l'annonce de l'établissement d'un dépôt de tous les papiers relatifs aux finances pour permettre le travail des commissaires. La prise de la Bastille, le jour suivant,

FINANCE ET RÉVOLUTION

donne bien sûr aux événements et pour plusieurs semaines sinon pour deux siècles la préséance sur toutes les questions financières. Au lendemain de cette nouvelle affirmation du rôle essentiel du crédit de l'État pour le destin de la Nation, le spectre de la banqueroute s'évanouit dans les fumées des combats, l'appel solennel à la foi publique est amorti par le tumulte populaire. Au plein cœur de l'été, une fièvre ardente saisit la France, l'insurrection gagne en quelques jours toutes les provinces et détruit, par le fer et le feu, les symboles d'autorité et de pouvoir, et plus naturellement ceux qui sont associés à l'argent et à la richesse. Au refus de payer tout impôt s'adjoint le brigandage, les marchés sont pillés, les propriétés volées, papiers, titres, quittances, brûlés ou extorqués. L'Assemblée nationale, quoique attachée en priorité à l'édification de la Constitution, ne peut ignorer l'évolution du mal et en mesurer plus ou moins les graves effets sur les finances et l'économie. Chacun sait comment, le 4 août, invitée à décider d'une levée d'impôt exceptionnelle, l'Assemblée choisit cette fois de suivre pleinement la logique des événements. Elle substitue à ses habituelles proclamations solennelles l'acte plus décisif d'abolir tous les privilèges qui avaient en moins d'un mois enflammé la colère du peuple. Convaincus que ce geste saura rétablir la confiance populaire, les leaders politiques se persuadent qu'il la faut conforter cependant par des mesures financières. Le plus grand nombre pense que si la France a violemment manifesté son émotion, la nuit du 4 août aura suffi pour défouler son irritation. Quelques incendies, disent-ils, n'ont pu ruiner un aussi riche pays et il importe à présent de mettre en œuvre effectivement l'appareil rassurant du crédit.

Le 7 août, le Gouvernement rappelé sur les instances de l'opinion, se présente après son bref exil devant l'Assemblée nationale et « provoque son attention sur l'état des finances. « *Il n'était personne*, explique a posteriori le rédacteur du Moniteur, *qui ne vit avec évidence que le secours demandé par le Ministre était indispensable.* » Necker, Premier ministre des finances décrit le vide extrême du Trésor Royal et demande deux mois de ressources extraordinaires, le temps, dit-il optimiste, d'achever les travaux de l'Assemblée. Il propose un emprunt de 30 millions, à 5 %, non convertible, en billets au porteur ou en contrats. Il indique en outre son souci de rétablir la Caisse d'amortissement. Son intervention se conclut par un appel à la mobilisation financière : « *Réunissons-nous donc pour sauver l'État et que tous les gens de bien entrent dans cette coalition.* » L'article suivant montre combien les volontaires ont afflué pour opposer au risque d'effondrement de l'économie, la ferveur patriotique de leur créativité financière.

205

L'ardent désir de bâtir la Constitution continue d'attiser les esprits bien plus activement que le vote d'un emprunt ou d'une mesure financière. Certains, malgré tout, s'inquiètent et rappellent le décret du 13 juillet : « *Le refus de l'emprunt, dit Lally-Tollendal, peut nécessiter la banqueroute.* » La position de Mirabeau est à cet égard assez curieuse : il continue, en quelque sorte, de spéculer sur les ressources de la France et, poussant néanmoins le jeu politique de la primauté d'une urgente Constitution, il lance une suggestion démagogique dont il doit pourtant bien mesurer les limites techniques. « *Offrons notre crédit individuel; voici ce que nous devons de nous-mêmes à la chose publique.* » Si les adversaires des « lobbies » financiers, les députés de province surtout, expriment une opposition logiquement justifiée par le contenu de leurs Cahiers, l'attitude de Mirabeau ne laisse pas d'étonner. Nous avons quelque peine à accepter qu'il ait foi dans la réalité d'une telle proposition et pense sérieusement que le crédit personnel des députés viendrait un instant se substituer à celui de l'État. Sans doute espère-t-il encore un redressement commode au prix symbolique d'un geste exemplaire, peut-être ne dispose-t-il pas, et ni lui ni personne, des moyens d'évaluer ni la vérité de la situation ni le risque de l'explosion, peut-être encore est-il plus naïf que manipulateur.

« QUEL AUTRE CRÉDIT QUE CELUI DE LA NATION ? »

La délibération sur le rapport du ministre est ajournée, renvoyée au Comité des finances et, obstinée, l'Assemblée poursuit son inventaire des privilèges promis depuis le 4 août à une abolition thérapeutique. Le débat sur l'emprunt reprend en fin de journée, le 8 août. Le Comité des finances

FINANCE ET RÉVOLUTION

a modifié quelques détails de la proposition de Necker et en particulier l'article III de son rapport où il évoquait « *telle autre Caisse (distincte du Trésor) qui sera créée par l'Assemblée* ». Ce projet d'un établissement spécifique, d'une Caisse nationale, tourne dans les cercles spécialisés depuis plusieurs années et suscite de nombreuses restrictions dans l'opinion éclairée en matière financière. La discussion, ce jour-là, prend à la fois un tour plus politique et plus théorique. Nombreux considèrent d'abord, que la Constitution est un préalable indispensable, mais le principe même de l'emprunt est soumis à de vives contestations. « *Les emprunts, déclare Buzot, sont la forme la plus onéreuse et la plus dangereuse qu'un gouvernement obéré puisse mettre en usage.* » Et il avance des chiffres qui, quoique utilisés pour un réquisitoire, témoignent cependant de l'activité, incohérente mais néanmoins importante, du système financier français au cours des mois précédents. En mars, rapporte Buzot, Necker n'a cessé d'emprunter, 60 millions aux notaires, 24 à la Caisse d'escompte, 89 d'anticipations, 69 de retard dans les rentes... un total de 369 millions dont il est redevable, qu'il a emprunté de gré ou de force. Et le député conclut son propos en termes très politiques : « *Faites que le décret de l'emprunt soit accompagné de tous les décrets passés dans la nuit du 4 août et je vote l'emprunt.* » Le Comte d'Entraigues renchérit sur les principes : « *l'emprunt est la plus désastreuse de toutes les ressources ; elle ruine l'État même dans les siècles à venir, elle écrase la génération présente et prépare des malheurs à celles qui lui succéderont* ». Cette théorie hostile à l'emprunt retentira aussi puissamment, cent ans plus tard, dans les traités libéraux d'économie politique et elle fonde dès 1789 une discussion de plus d'un siècle sur les justes moyens du financement de l'État. Elle s'oppose déjà à la démarche des défenseurs de la foi publique qui mêlent à leurs doctrines économiques le souffle exaltant d'une conception éthique de la chose publique. Lally-Tollendal proteste : « *Je ne me laisserai point de vous présenter l'honneur du nom français, la sainteté de vos promesses, l'inviolabilité de la foi publique, le péril de la trahir... Dans cet instant, où toutes les fortunes paraissent ébranlées, où tous les possesseurs sont inquiétés, quel autre crédit peut exister que celui de la nation ?* » Mirabeau rebondit sur ces formules pathétiques et reprend, d'une autre façon, sa proposition de la veille. Il souhaite « *une résolution patriotique* » et, une fois encore, exhorte ses collègues à mesurer le gage que donnerait l'Assemblée en engageant la fortune personnelle de ses membres. « *Nous montrerons notre confiance dans les ressources nationales pour maintenir la foi publique, tandis que nos ennemis n'avaient que l'exécration de la violer.* »

206

Manifestement, Mirabeau persiste dans les thèses publiées un an plus tôt par son ami Clavière, la ressource du pays est inépuisable, la banqueroute à l'échelon d'une nation est vraiment chimérique mais elle demeure un utile épouvantail tactique pour le succès du grand dessein de réforme politique qu'il poursuit.

La journée du 9 août est encore consacrée, pour partie, au débat sur l'emprunt et permet à nouveau l'exposition d'avis contrastés, et plus particulièrement sur les conditions techniques de l'émission et le taux d'intérêt. Cette discussion complexe dont l'issue sera fatale au projet de Necker et partant, au crédit public lui-même, traduit bien l'incertitude des esprits du temps sur les méthodes financières. Elle annonce déjà la trame fruste et confuse des décisions politiques qui ponctueront les différentes périodes révolutionnaires. Pétion de Villeneuve demande la création d'un comité de surveillance de l'emprunt ; un autre député, Pothée, soucieux de bannir l'agiotage du marché français, évoque le problème des nouveaux et des anciens créanciers, ses craintes d'un remboursement à deux vitesses, et il met en cause les destinations d'emploi de fonds qui ne doivent servir ni à multiplier les pensions ni à fortifier les murs de Paris. Mirabeau redouble au nom de la foi publique et du décret du 13 juillet, sur les obligations morales qui valent autant pour un État que pour des particuliers. Il laisse entrevoir le spectre de la banqueroute et prend devant l'Assemblée la défense des rentiers, en écartant le principe, envisagé par Necker, d'une retenue sur les rentes, qu'il considère comme un impôt direct. Mais le Comte d'Entraigues connaît Mirabeau et se méfie des spéculateurs : « *l'intérêt à 5 % sans retenue, répondit-il, est illégal, usuraire et contraire à tous les principes... Nous ferions renaître des privilèges pour favoriser les capitalistes... Éloignons du Trésor royal cette foule d'agioteurs qui suce le sang du peuple* ». Dupont de Nemours, économiste plus compétent, insiste sur le montant du taux et propose un emprunt à 4,5 %, dont 4 en rente perpétuelle et 1/2 en tontine,

FINANCE ET RÉVOLUTION

« de manière que le dernier des 200 prêteurs aurait la totalité de son capital en rente viagère ». D'autres contestent encore, et plus radicalement, l'idée même de l'emprunt : Barrère plaide pour un impôt, « l'emprunt écrasera les générations futures ». Une voix rappelle l'idée déjà émise depuis quelques mois, d'une bonne assignation sur les biens du clergé qui réglerait efficacement les affaires. Sous des aspects techniques, le débat financier prend, cette fois, un tour nettement plus politique. En deux jours de débat sur ce premier emprunt modeste réclamé par Necker, l'Assemblée déploie l'éventail des idées, des modèles, anciens ou novateurs, qui illustrent en cette fin d'Ancien Régime, la « question financière ». Mais cette longue suite d'essais-erreurs qui ruinerait finalement les efforts de la Révolution et traversera, encore et malgré tout, très largement les évolutions du XIX^e siècle, n'en sert pas moins, au bout du compte, de terreau fondateur pour l'édification du système financier moderne et l'assise durable du crédit de l'État.

La décision de l'Assemblée nationale, au soir du 9 août, exprime toute la confusion des courants politiques et des théories financières du siècle des Lumières, pendant que la « Grande peur » incendie villes et campagnes, au moment où explose vraiment la Révolution. Finalement, l'Assemblée décrète l'emprunt de 30 millions souhaité par Necker mais ramène le taux à 4,5 %, puis elle reprend le cours impavide de ses travaux sur l'abolition des privilèges et la préparation de la Constitution. Les événements bousculent malgré tout la situation et la tourmente insurrectionnelle qui ravage le pays pousse Mirabeau à rouvrir plus vite que prévu le dossier des finances devant une Assemblée peu intéressée et plus motivée pour les disputes juridiques sur la répartition des pouvoirs et le droit de veto du roi.

Les discours de Mirabeau du 19 août marquent une étape à la fois dans le constat qu'il fait de la situation et dans la stratégie que je lui prête d'une utilisation des débats financiers à des fins révolutionnaires. « *Quelle est donc la ressource de l'État, dans des circonstances aussi critiques ? Le Crédit national... Il est donc nécessaire, il est donc urgent de nous occuper du crédit... Heureusement, dit-il plein de candeur, ce n'est pas une œuvre compliquée...* » Mirabeau explique à l'Assemblée qu'après dix jours, l'emprunt se révèle déjà un cuisant échec. Il écarte d'emblée la polémique facile de ses adversaires contre les financiers, banquiers et gens d'affaires et reprend son arme favorite, la dette publique. Il annonce vivement la couleur : « *Car vous n'avez pas oublié, Messieurs, que c'est la fidélité du roi envers les créanciers de l'État, qui nous a conduits à la liberté et que si, écoutant les murmures dont je parle, le roi avait voulu se montrer débiteur infidèle, il n'était pas besoin qu'il nous délivrât de nos fers.* »

207

« LA DETTE PUBLIQUE, LE GERME DE NOTRE LIBERTÉ »

Clairement, Mirabeau révèle qu'il a vu depuis longtemps dans la dette publique le cheval de Troie de la rénovation nationale, qu'il avait exposé ce plan un an plus tôt, avec ses amis Brissot et Clavière. Il prend néanmoins une position assez curieuse, revendiquant en quelque sorte sa part de responsabilité dans cette victoire de la réaction nationale contre le régime, mais témoignant de son inquiétude devant la tournure, apparemment imprévue, qu'ont prise les événements. Il change de ton et fustige une Assemblée qu'il n'avait pourtant pas su convaincre, le 9 août, par des motifs raisonnablement techniques. Il ne cache pas la finalité politique des mesures financières qu'il avait appelées puis suscitées avec ses partenaires. Il refait l'analyse de la décision sanctionnée par le décret de l'emprunt et critique les amendements qu'il n'avait pas su écarter dix jours avant.

« *Nous avons semblé dire qu'une dette nous sera plus sacrée qu'une autre : contradiction malheureuse. Elle était loin de notre intention, mais la défiance raisonne peu... Je ne saurais le répéter, Messieurs, le respect pour la foi publique est notre sauvegarde et le crédit national est en ce moment l'unique moyen de remplir les devoirs qu'elle nous impose... Nous ne pouvons compter ni sur le crédit du roi, ni sur celui des ministres, quel autre crédit que celui de la nation ?* » Alors Mirabeau propose de donner en quelque sorte tous les pouvoirs au Gouvernement pour traiter cet emprunt, quitte à

FINANCE ET RÉVOLUTION

bousculer quelques-uns des privilèges proclamés dix jours plus tôt et à marcher contre ses sentiments personnels contre Necker. L'Assemblée, insensible à ses propos, renvoie à plus tard la motion de Mirabeau et elle continue jusqu'au 26 août de consacrer ses efforts aux débats préparatoires à la Constitution. Necker de son côté, faisant écho à Mirabeau, écrit le lendemain à l'Assemblée pour demander de surseoir à toute discussion sur l'emprunt avant d'avoir reçu des propositions de sa part. Il ne tarde pas et adresse un mémoire aux représentants, le 27 août. « L'emprunt, indique-t-il, n'a fourni que 2,6 millions sur les 30 de l'émission. Le ministre accuse l'abaissement du taux décidé par le décret du 9 août. *« En portant l'intérêt à 5 %, j'avais été aussi loin pour le crédit national que l'on pouvait aller, surtout dans un temps où les capitalistes trouvent des placements à 6,5 et 7 %. Dès que mon plan fut connu, je reçus de la même personne, une souscription de 2 millions. Les notaires, les gens de finances, allaient lui donner un tel mouvement que les limites du crédit national étaient inconnues... Je vous dirai que le crédit s'est éclipsé dès que vous vous êtes séparés de mon opinion. »* Certes, Necker est de plus en plus déçu par l'Assemblée, et sans doute a-t-il raison de renvoyer la responsabilité de l'échec sur cette baisse des taux d'intérêt. Mais, même en faisant la part d'une inflation rhétorique dans son réquisitoire, il témoigne tout de même, en termes plus positifs, et avec plus de chiffres que Mirabeau, de la foi qu'il conserve dans une ressource financière importante en France, et encore capable de se mobiliser si on sait la flatter. Ses ennemis ont trop souligné sa mesquinerie et son manque d'audace habituels, pour que nous puissions ici le soupçonner de bluffer. La crise est devenue, en quelques semaines, suffisamment criante et objectivement mesurable pour que les adversaires mêmes de Necker, soutiennent sa position à l'Assemblée. Confiant à la fois dans la richesse du pays et dans une alliance politique de nécessité facile à négocier, le Ministre veut encore relancer le jeu du crédit et émettre cette fois, un nouvel emprunt de 80 millions, moitié en argent, moitié en effets publics. Talleyrand confirme l'intuition politique de Necker et vient, en termes étranges, à son secours. Il tient, sur l'emprunt et le crédit, un superbe discours fondé sur un paradoxe *« Un emprunt peut-il être proposé s'il n'existe pas de crédit ? Deux vérités me frappent en ce moment : jamais le crédit n'a été plus nécessaire à la France, le crédit est pour le moment anéanti... »*. Et sachant la force du paralogisme dans le commerce politique, il plaide pour le soutien de cet emprunt réclamé par Necker qu'il n'aime guère. Mirabeau rejoint et affine à son tour la proposition : *« Le besoin d'une ressource momentanée est évident... L'importance d'assurer le crédit public sur la base sacrée de la fidélité de la nation à remplir ses engagements... voilà ce qui ne saurait, dans le moment actuel, plus attendre de retard. »*

208

Il conclut son envolée par ces formules extraordinaires qui emportent alors l'auditoire et autorisent aujourd'hui les questions et les hypothèses que j'essaie de proposer ici au lecteur. *« Oui, Messieurs, je ne crains point de le répéter, par un heureux effet des fautes et des déprédations ministérielles, la Constitution est aujourd'hui à l'enchère ; c'est le déficit qui est le trésor de l'État ; c'est la dette publique qui a été le germe de notre liberté. Voudriez-vous recevoir le bienfait et vous refuser à en acquitter le prix ? »* Déjà, quelques semaines plus tôt, Mirabeau a évoqué le levier de la dette pour la libération politique du pays. Il révèle cette fois, dans un éclat de trompette, le succès du montage politico-financier, savamment organisé deux ans plus tôt, à coup de pamphlets, de traités savants et d'opérations boursières avec ses amis de la place parisienne. Il lance aussi un cri d'alarme devant la dérive inattendue de son projet qui a déclenché et la réforme constitutionnelle et l'insurrection populaire. Les événements ont pris en effet en quelques semaines, un élan aussi excessif qu'imprévu pour les différents manipulateurs de cette partie politique et financière. Les difficultés sont suffisamment inquiétantes pour que l'Assemblée, convaincue ou forcée par les formidables assauts de Mirabeau, arrête le même jour et sans grande discussion cet emprunt de 80 millions, et *« en laisse le mode à l'exécutif »*.

Les discours de Mirabeau comme le vote de l'Assemblée montrent cette progression parallèle de deux logiques qui ne s'ignorent plus mais vont dorénavant s'éloigner l'une de l'autre. La fin de l'été voit, à la fois, la chute irrésistible de la confiance et la métamorphose radicale du monde des échanges commerciaux.

Tandis que le crédit national s'effondre au gré des émeutes et des pillages, des citoyens

FINANCE ET RÉVOLUTION

valeureux lui substituent un autre modèle économique aussi généreux qu'archaïque. La France appelle les « dons patriotiques ». L'histoire a retenu les images émouvantes de ces cortèges d'offrandes dignes du récit mythologique. « *Le bureau de l'Assemblée nationale, s'écrit le député Bouche, le 7 septembre, devient un véritable autel de la patrie, où des femmes immolent l'idole des femmes : l'amour de la parure.* » Une stricte comptabilité, souvent accompagnée de vibrantes paroles énumère au long du mois de septembre, la liste de ces dons que l'Assemblée voudrait placer dans une « caisse patriotique » ou « caisse des sacrifices nationaux ». Les députés émus du zèle charitable des citoyens poursuivent cependant leur tâche constitutionnelle, sans autre préoccupation financière apparente, confiants dans cette bienfaisance civique qui, dans la ferveur du moment, leur semble naturelle. Mirabeau ne parviendra pas à prononcer un long réquisitoire contre la Caisse d'escompte qui est refusé par le Bureau et dont il laisse la publication aux journaux. Necker en effet avait envisagé, le 27 août, de donner, pour le relèvement du crédit, un rôle plus actif à la Caisse d'escompte. Fidèle à l'aversion exprimée dans ses pamphlets des années précédentes contre un établissement suspect de spéculations abusives, Mirabeau renouvelle et accentue ses attaques, dénonce, une fois de plus, les scandales de la Caisse et exprime sa propre conception « des règles inviolables du crédit ». Il décrit les crimes de la Caisse d'escompte et en particulier, ses nombreux arrêts de surséance. Il célèbre le culte de la confiance et oppose à cet établissement crapuleux l'exemple immaculé de la Banque de Londres. « *Voilà, dit-il, en décrivant un tableau dramatique des fraudes de la Caisse d'escompte, voilà les fruits du relâchement de l'opinion sur les principes fondamentaux de la foi publique.* » Il déchaîne sa verve et son énergie pour défendre cette vertu élémentaire et dont il attend encore des miracles politiques. « *Le crédit, proclame-t-il, n'est pas une science, c'est le résultat simple de la régularité et de la bonne foi.* » Reprenant différentes propositions qui circulent dans le monde des finances, il évoque l'éventuelle nécessité de créer une Caisse nationale, mais refuse catégoriquement cette prétention à la Caisse d'escompte. Tandis que les théories financières vitupérantes de Mirabeau nourrissent les chroniques de la place financière, la France conduit dans l'enthousiasme sa croisade patriotique. Les dons s'accumulent et le Roi, la Reine, les princes suivent l'exemple des citoyens. L'argenterie du Roi, sa vaisselle plate, alimentent les creusets de l'Hôtel des Monnaies. Mirabeau ne s'y trompe pas et proteste le 22 septembre à la tribune « *qu'on ne porte pas un plat d'argent à la Monnaie, qui ne soit aussitôt en circulation à Londres* ». Sa remarque trop technique et pourtant vérifiée par ses amis n'émeut pas les députés impatients de remercier un souverain, dont le geste faussement libéral atteste seulement et sans équivoque des débuts alarmants de la crise du numéraire. Tous ces actes de largesses patriotiques apparaissent déjà aux contemporains avisés comme autant de symboles chiffrés d'une précarisation galopante du système financier.

209

L'automne commence sous le signe de la décrépitude économique et de l'abattement. Necker revient devant l'Assemblée le 24 septembre. Il a abandonné le ton fleuri des espérances. « *Les affaires des finances se sont graduellement dérégées. Dès le mois d'août dernier, vous avez vu que toute espèce de confiance était évanouie. Depuis cette époque, sont survenues toutes les circonstances difficiles, qu'il a fallu surmonter.* » Son discours annonce d'emblée la catastrophe. Il épingle au passage les retards des décisions et l'indifférence de l'Assemblée pour les questions de finances. Ainsi, dit-il, « *le discrédit a augmenté et des événements extraordinaires ont mis le comble au resserrement de l'argent* ». La subtile logique financière est, cette fois, bousculée par la logique barbare des événements. Le ministre avoue ses propres illusions du mois passé, le banquier de métier confiant, jusque-là dans les mécanismes économiques, dans cette ressource d'une nation objectivement riche, est aujourd'hui désespéré, dépassé par la brutalité des faits. « *Ah, que la prudence de l'homme est un faible bouclier* », déplore Necker, avant de tenter de convaincre l'Assemblée de la nécessité d'une résistance courageuse. Il fait le compte des dépenses, des pertes, des besoins, du manque à gagner, l'heure n'est plus au crédit, le temps est révolu pour emprunter. L'ensemble du système économique est cassé, il faut d'une part aider le consommateur et d'autre part réclamer l'aide du contribuable. Le Ministre, épuisé « à représenter ces vérités », à mesurer la dimension du cataclysme, sollicite de l'Assemblée une contribution volontaire, un impôt patriotique. « *Vous n'empêchez jamais, conclut-il, que les alarmes des citoyens sur leur fortune, ne vous suivent, ne*

FINANCE ET RÉVOLUTION

vous environnent partout. » Le président de l'Assemblée encourage Necker, affecte lui aussi de croire encore à la richesse nationale et le débat s'engage entre les députés. Il dure deux jours, au sein de l'Assemblée et dans le cercle plus restreint du Comité des finances. Des projets sont avancés, Dupont de Nemours demande notamment l'établissement d'une Caisse nationale et d'une Caisse d'amortissement. Le Comité des finances examine de son côté la situation et parvient, par des voies différentes aux mêmes conclusions que Necker. Il « applaudit aux moyens que celui-ci propose pour rétablir la confiance publique, sur les bases de l'ordre et de l'économie, avant de recourir à de nouveaux secours ». L'arsenal des mesures d'hier et de demain, figure dans le rapport de Montesquieu, « *le grand effort* » exigé par la Nation « *des âmes vraiment citoyennes* », et « *la nécessaire hypothèque d'une masse de biens du clergé... pour obtenir l'argent nécessaire à la consommation de ce grand ouvrage* ». Le Comité propose d'adopter sans réserve le plan proposé par Necker. Des députés émettent aussitôt des réserves, discutent, ratiocinent. Et une fois encore, Mirabeau s'envole à la rescousse du ministre, son adversaire d'hier : « *Avons-nous le temps d'examiner le projet de Monsieur Necker, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs ? Non, non... mille fois non !* » Il rédige, à la demande de l'Assemblée, le brouillon d'un arrêté, demande la publication d'une adresse à la nation. Quelques opposants expriment des réclamations, on dispute sur le fait de savoir si le projet ministériel doit être adopté « de confiance ». « *Le Moniteur* » décrit cette séance passionnée, la confusion des discours et des orateurs, « *les opinions ne se présentaient plus que comme un vain mot au milieu du tumulte* ». La voix de Mirabeau s'élève alors plus fort encore, pour poser à ses collègues « un petit nombre de questions bien simples ». Les mémoires ont gardé l'empreinte sonore et colorée de ce morceau d'éloquence grandiose qui clôt cette longue dialectique théorique du crédit et de la banqueroute, ouvrant décidément la voie de toute révolution :

« *Oh ! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de banqueroute, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas ! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt... Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts ?... Mes amis, écoutez un mot : un seul mot.*

Deux siècles de dépredations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable... Hommes inconséquents ! hommes pusillanimes ! Eh ! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel, et, chose inconcevable ! gratuitement criminel. Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contrecoups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustanter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime ? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France ; impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre, ni la délicatesse ?... Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances !

Voilà où nous marchons... J'entends parler de patriotisme, d'élan du patriotisme, d'invocations du patriotisme. Ah ! ne substituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime, l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède ! Eh ! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation de ceux qui resteront pour la maintenir, si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus ? Si le besoin de votre concours et de votre

FINANCE ET RÉVOLUTION

surveillance n'est pas le garant de votre constitution?... Je vous dis : vous serez tous entraînés dans la ruine universelle : et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes... Les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous le serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde jamais. Aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur... et vous délibérez ! »

L'ÉTÉ 89 OU LA SAISON DE L'ATTENTE

Le grand anthropologue — Marcel Mauss — dans un débat avec des économistes, au début des années 1930, en pleine crise, écrivait : « Cette notion de l'attente collective est l'une des notions fondamentales sur lesquelles nous devons travailler. Je ne connais pas d'autre notion génératrice de droit et d'économie... Les infractions à ces attentes collectives, cela se nomme par exemple, les krachs économiques, les paniques, les sursauts sociaux... » L'été 1789 fut, et de façon exemplaire en matière de finances, une saison de l'attente. Depuis Mauss, la sociologie historique en analysant les phénomènes messianiques ou révolutionnaires a en effet montré qu'ils reposent, comme l'a exposé mon maître et ami Henri Desroche, sur une structure de l'attente. Les personnages, ici notre trio, le monde nouveau, ici et en 1789 la monarchie constitutionnelle, un groupe social organisé, ici, les banquiers et financiers, la société politique enfin forment ainsi une structure de l'attente en quadrilatère qui interagit efficacement lorsque les circonstances lui fournissent l'occasion d'une éclosion ou d'une explosion. Si je ne suis pas encore assez armé pour être sûr de mon hypothèse d'une conspiration financière, du moins le modèle théorique tient bien de cette attente collective fondatrice d'une nouvelle organisation juridique et économique, d'une « infraction à cette attente », génératrice de la Révolution. Mais la question demeurera toujours de savoir si cette attente n'est pas, toujours et tout aussi structurellement, celle du rêve, du mirage. « Je suis la promesse qui ne peut être tenue et ma grâce consiste en cela même... Je suis la vérité avec le visage de l'erreur... » dit une héroïne du théâtre de Paul Claudel. L'Attente chanterait ainsi à un monde d'autant plus sourd qu'il est en pleine expectative, le vieux refrain des sirènes. Après avoir suivi Clavière, Brissot, Mirabeau, Necker et tous ces financiers durant les premiers moments de la métamorphose d'un siècle, cette question demeure ouverte à la discussion.

À tant escompter sur la toute puissance du crédit, à tant invoquer le respect de la foi publique, nos manipulateurs politiques et financiers, soucieux d'une rénovation du régime, d'une régénération de la France, n'ont-ils pas suscité une telle attente de la Nation qu'en brandissant, pour effrayer le peuple, le spectre de la banqueroute, ils auraient, malgré eux, malgré elle, convoqué la Révolution ?

Génèse du système financier au début de la Révolution

Jean-Marie THIVEAUD et Alex DOPPIA

212

Entre 1785 et 1790, de par l'évolution des idées économiques, les progrès de la science mathématique, l'accélération des échanges et les crises à répétition, le monde financier témoigne d'une tendance fébrile à l'innovation, signe peut-être de la prochaine révolution.

Lorsque durant l'été 1789, et notamment le 7 août, le Premier ministre des Finances, Necker, appuyé par l'Assemblée nationale, lance un appel à « *la coalition de tous les gens de bien* » pour porter remède aux finances publiques, les inventeurs volontaires se précipitent. Les projets de réforme, de nouveaux établissements, de nouveaux produits affluent sur les bureaux du ministre ou de l'Assemblée aussi spontanément qu'un mois plus tard, les dons patriotiques. Cette vague créative est si puissante qu'au début de l'automne, submergée par les propositions, l'Assemblée décidera de n'en plus recevoir. Certains témoignages évaluent à plus de 600 le nombre des projets adressés au gouvernement au cours de l'été 1789. Plusieurs d'entre eux subsistent encore dans les archives et nous avons sélectionné quelques textes inédits, qui s'intéressent aux instruments du crédit et proposent la création d'une Caisse ou Banque nationale.

Tous prennent argument de la Caisse d'escompte, critiquée violemment par certains, dont Mirabeau, célébrée au contraire par d'autres, comme Necker, qui voudrait lui confier un rôle capital et national. La Caisse d'escompte avait été créée en 1776, pour être un organisme de crédit commercial, sur le modèle britannique de la Banque de Londres. Dès 1777, elle avait été autorisée à émettre des billets, mais ceux-ci étaient limités à Paris.

Très rapidement toutefois, sous l'effet conjugué de la guerre d'Amérique et des interventions du Trésor (en 1783, elle fut contrainte de faire une avance de 24 millions au Trésor), elle devient un instrument de placement pour les emprunts royaux et un outil privilégié d'agiotage pour des financiers, au détriment de sa vocation première. Des cinq projets qui composent ce bouquet de textes inédits en hommage au bicentenaire, quatre ont pour origine directe « *l'invitation aux bons citoyens de donner leur avis... sur le plan de finance de Monsieur Necker* », lancée au début de l'été 1789. Ils émanent de particuliers qui, négociant, banquier ou ancien commis de l'État, suivent de près le débat engagé au même moment à l'Assemblée nationale, sur la reconstruction de l'appareil financier. Le civisme de cette population financière n'avait pas besoin de sollicitations trop pressantes pour se manifester. Chacun pouvait constater en effet, depuis 1776 et l'embarras irréparable causé au Trésor par la contribution de la France à la guerre d'indépendance américaine, constater les carences du système bancaire national et en faire trop souvent les frais.

Aussi, dès le début des années 1780, prenant prétexte de l'état de servitude à l'égard du Trésor dans lequel était tombée la Caisse d'escompte, rebaptisée « Caisse d'emprunt » par ses

FINANCE ET RÉVOLUTION

détracteurs, plusieurs mémoires avaient été spontanément adressés au ministre des Finances par des citoyens créatifs et dépités. L'un d'eux, anonyme mais compétent, avait confié au ministre un dossier particulièrement volumineux et élaboré, proposant déjà en 1784-1785, l'institution d'une Banque nationale et à ses côtés, d'une Caisse de dépôts. Ce document, inédit, détenu par les Archives nationales comprend près de cent pages remarquablement intéressantes.

Quoi qu'antérieures à la réunion des États généraux et par conséquent au grand débat national sur la situation des finances publiques, les propositions contenues dans ce dossier présentent de nombreuses similitudes avec les diverses initiatives de l'été 1789 et anticipent certaines discussions en dressant un tableau précis de la situation en France et en Europe.

Leur auteur, habitué à « *présenter ses recommandations à l'administration du roi* », fonde son exposé sur une étude préalable des services rendus par les Banques centrales « *là où elles existent en Europe* », notamment à Hambourg et à Londres, Vienne et Amsterdam. Le modèle qu'il préconise par comparaison des institutions et selon une procédure technique classique à cette époque, repose sur la constitution d'un fonds de 100 millions réunis par l'emprunt et reçu en dotation par le nouvel établissement. Destinée à « *prévenir la torpeur dans laquelle tombent les affaires* », la Banque nationale que l'auteur envisage, pourrait être autorisée à « *ouvrir un compte à tous ceux qui voudront s'épargner l'embarras d'avoir une caisse chez eux, où toutes les sommes qu'ils y verseront seront inscrites* ». L'établissement devrait émettre des billets remboursables à vue, dans les bureaux ouverts en province et pourvus à cet effet « *d'un fonds suffisant et sans cesse renaissant pour réaliser en espèces sonnantes les billets dont on exigerait le montant* ». Entièrement attachée à « *procurer au commerce tous les secours qui peuvent tendre à son accroissement et à sa prospérité* », la Banque nationale ne serait pas admise à s'intéresser à la Bourse ni à « *spéculer à la hausse sur les effets publics* ». Ces précautions permettront de préserver l'établissement des irrégularités dont se rendait coupable la Caisse d'escompte, pressée par « *la cupidité de ses administrateurs* ». Le rédacteur de ce premier projet prévoit d'ailleurs qu'au jour de l'installation de la banque, la Caisse d'escompte « *sera dans l'anéantissement le plus absolu* ». Mais dans cette éventualité, parfaitement maîtrisable, afin de ne pas provoquer l'inquiétude du public, « *la Banque nationale se chargera de payer toutes les valeurs fictives de la Caisse, que la confiance aurait introduite dans la circulation* ».

213

La Banque nationale ne saurait avoir d'autre mission que « *de vivifier le commerce* ». Aussi, fallait-il prendre en considération, dans le même souci d'accroître la richesse de la nation, les intérêts spécifiques des capitalistes, qui « *désirant ne pas conserver chez eux leur argent, le déposent de préférence chez les notaires* ». Considérant cet enseignement élémentaire que « *l'argent qui est en mouvement est productif et que celui qui est entassé dans les coffres est stérile* », notre zélé réformateur consacre les dernières pages de son mémoire aux mérites que présenterait « *l'institution d'une Caisse de dépôts* », où chaque particulier pourrait apporter son argent, « *dont on lui délivrerait une reconnaissance où l'époque du remboursement serait désignée, mais qui n'en serait pas moins remboursée à la volonté du porteur* ». Un tel établissement serait tenu de recevoir « *jusqu'à une somme de cent livres, mais ne paierait que trois et demi (3,5%) pour cent par an pour les intérêts* ». Grâce à la Caisse de dépôts, « *les capitalistes trouveraient enfin un moyen de retirer un produit de leur argent* ».

Cet établissement jumeau jouira du nécessaire appui de la Banque nationale, où un compte lui sera ouvert et « *qui lui délivrera des récépissés de toutes les sommes qui y seront versées* ». La Caisse trouvera ainsi le moyen de « *mettre en action* » les fonds qui lui seront remis, afin d'honorer les intérêts convenus.

UNE BANQUE NATIONALE A SUCCURSALES MULTIPLES

Ce projet est l'un des plus complets qu'il nous ait été donné de découvrir et d'examiner. Les mémoires qui ont été ultérieurement envoyés au ministre se sont concentrés presque exclusivement

FINANCE ET RÉVOLUTION

sur les services que pourrait rendre une Banque centrale. L'actualité politique et la nature des discussions de l'Assemblée guidèrent certainement ce choix qui reflète aussi l'enthousiaste et naïve spontanéité de ces rentiers ou épiciers menant croisade pour le salut des finances publiques.

La réponse la plus prompte à l'appel patriotique du Ministre Necker, provient d'un sieur Cabanis, homonyme seulement de Georges Cabanis, savant et philosophe, médecin de Mirabeau et ami de Condorcet. Le nôtre est négociant à Paris et ne s'est pas semble-t-il autrement singularisé devant l'histoire. Le discours du 7 août 1789, par lequel le ministre des Finances sollicitait à l'Assemblée l'émission d'un emprunt de 30 millions, a motivé, dit-il, son invention immédiate d'une solution thérapeutique. Soucieux avant tout du rétablissement des finances publiques, ce Cabanis juge insuffisante la requête d'un emprunt de 30 millions soumis à l'Assemblée le 7 août, il exhorte Necker à « *faire l'emprunt de 90 millions* » et à en exiger le paiement des deux tiers « *en effets au porteur échus au remboursement* » et l'autre tiers « *en argent comptant, en valeurs à très courte époque* », de manière à couvrir l'emprunt en toute sécurité et à « *soulager les capitalistes du fardeau des effets échus en remboursement* » qui sont toujours un objet d'inquiétude.

Cependant, la situation des finances publiques exige une réforme qui, au-delà des expédients de cette sorte, nécessite, selon ce négociant parisien « *l'établissement d'une Banque nationale en lieu et place de l'ancienne Caisse d'escompte* ». A-t-il souffert des dommages boursiers ? Est-il, comme son brillant homonyme, l'émule de Mirabeau, cet obscur Cabanis participe de la cabale contre la Caisse d'escompte, que soutient pourtant Necker. Sa Banque nationale se présenterait comme « *un agent de bienfaisance, d'intérêt public et d'émulation pour le commerce* ». Surtout, afin de ne pas répéter les erreurs du passé, son administration serait soustraite aux financiers et banquiers, pour être confiée à « *des négociants retirés du commerce, ou des agents de change aussi retirés ; en un mot des gens qui n'eussent d'autre intérêt que celui de la banque et de la Nation* ». Le rentier doublé du retraité est, chez certains esprits du temps, un gage de moralité civique.

Pour assurer ses diverses opérations, la Banque nationale devra émettre un milliard de billets de 200 à 1 000 livres, employés principalement « *en remboursement des 100 millions dus à la Caisse d'escompte par le gouvernement* ». Le reliquat servira à rembourser « *les actions de la Compagnie des Indes et des assurances contre l'incendie en raison de l'abolition des privilèges* ». La dernière proposition semble révéler que l'auteur a perdu quelque argent dans les aventures de ces compagnies en 1786 et 1787 ou bien qu'il est de mêche avec leurs promoteurs, partenaires du clan Mirabeau. Puis, poursuit Cabanis, « *300 millions pourront être affectés au service des rentes les plus onéreuses de l'État, et les 400 millions subsistant seront assignés aux mêmes emplois qu'en ferait la Caisse d'escompte* », mais cette fois au service exclusif du commerce « *trop souvent et trop longtemps oublié* ». Beau perdant, notre rentier reprend le flambeau patriotique et n'hésite pas à préconiser des techniques financières dont la plupart de ses contemporains se méfient et qui lui ont valu ses éventuels déboires.

En effet, il affirme avec solennité et avec une prophétique lucidité que les transactions de toutes natures, limitées et retardées par le numéraire métallique, seront « *facilitées et accrues par les échanges de billets* ». Par ailleurs, comme le précédent auteur, il souhaite que la Banque nationale soit autorisée à recevoir les dépôts de toute espèce pour lesquels elle servirait un intérêt de 3 %. Il ne crée pas un établissement séparé mais veut éviter « *les lourdes procédures judiciaires du dépôt chez les notaires ou aux consignations* ». Un même établissement pourrait ainsi accueillir les dépôts divers des particuliers, dont le service nécessiterait l'ouverture de nombreuses succursales dans les grandes villes de province.

L'ensemble du mémoire de Cabanis plaide pourtant en faveur d'une institution vouée entièrement au commerce. Cette noble vocation s'apparente pour lui à « *une mesure de prévoyance et de justice sociale* », si l'on considère que, par son action, la Banque nationale soutient le « *travail productif des artisans de toute espèce*... et « *alimente le commerce et l'industrie qui procurent la subsistance aux ouvriers en les faisant travailler, plutôt que de les laisser sombrer, à la charge de la Nation dans l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices* ». S'il reproduit ici un discours assez fréquent, à l'époque, dans la plupart des traités de finances publiques, il semble plus encore plagier les calculs

FINANCE ET RÉVOLUTION

financiers du ministre. Afin de soulager le commerce « *trop habitué à des sacrifices exorbitants pour se procurer des fonds* », l'escompte des « *billets nationaux, fixé à 4 % l'an, sera porté pour les billets de commerce à 5 %, en raison des risques plus élevés des effets à longue échéance* ». Ce taux est en effet celui que Necker avait demandé, le 7 août, à l'Assemblée et qu'elle lui a refusé pour une cote mal taillée à 4,5 %. Manifestement, les débats de cette nature étaient suivis de près à Paris par les négociants et rentiers.

En outre, la Banque pourvoira à « *l'ouverture d'un crédit aux négociants et manufacturiers... relatif à l'importance de leur affaire, et aux sommes qu'ils déposeront* ». La proposition de Cabanis frise cette fois l'utopie bancaire lorsqu'il la traduit ainsi dans ce tableau :

Dépôt	Crédit
£ 3 000	£ 6 000
4 000	9 000
5 000	12 000
6 000	15 000

Enfin, la Banque nationale recevra en paiement les intérêts en compte courant, pour permettre aux commerçants « *d'effectuer le paiement au comptant de la majeure partie de leurs achats... de favoriser la baisse des prix* » et, par conséquent, de « *relancer la consommation* »... mais surtout, pour aider le commerce « *à se dégager de la petite usure qui impose des taux de 40 à 50 %* ». Dans sa simplicité un peu confuse, ce Cabanis, négociant et patriote, nous livre un échantillon exemplaire des idées et des pratiques de ce temps, un brin de philosophie, une once de philanthropie et un réalisme syncrétique mêlent dans un même instrument de rêve toutes les recettes capables de remédier à la fois aux excès du système antérieur et aux manques déjà dramatiques du moment.

Un autre projet soumis au ministre en novembre 1789, s'appuie encore sur une remise en question de la Caisse d'escompte.

L'auteur, un sieur Agobert, réclame très fort et au plus tôt son remplacement par une Caisse nationale et une Caisse d'amortissement pour « *subvenir rapidement aux besoins extraordinaires du budget* » et « *faciliter le développement des affaires et du commerce* ». Afin de garantir un fonctionnement équilibré, l'avoir de la Caisse nationale sera constitué par « *le produit des dons patriotiques, la vente des biens du clergé et des domaines, et des économies réalisées par les différentes administrations* ».

La Caisse sera autorisée à recevoir les versements spontanés, moitié en argent, moitié en billets, afin d'augmenter le numéraire et partant de favoriser la circulation fiduciaire. À ses côtés, dans ce montage double que l'on retrouve dans plusieurs projets et qui fera école, la Caisse d'amortissement devra pourvoir au paiement des créanciers de l'État, grâce à « *un crédit de 2 milliards émis en billets nationaux* ». En garantie de ces opérations, les fonds de la Caisse nationale y seront affectés et hypothéqués. Cependant, la Caisse d'amortissement devra prêter au Trésor 200 millions qu'il remboursera « *à mesure du recouvrement de ses revenus courants* », et à la Caisse nationale 200 millions également, remboursés ultérieurement « *sur le produit des dons patriotiques et des ventes* ».

Notre sieur Agobert propose en outre que l'émission du crédit de 2 milliards soit « *couvert par un emprunt en viager à 7 % d'intérêt* », qui chaque année à la clôture des titres, donnera lieu à une loterie. Il adopte ici le taux habituel à ce type d'opération sur le marché, mais en lui affectant une encourageante valorisation par rapport aux normes des emprunts publics et fait référence à la popularité des opérations à prime pour justifier ce mode d'emprunt. Pendant le temps de son

FINANCE ET RÉVOLUTION

recouvrement, la Caisse nationale aura la charge de fournir à la Caisse d'amortissement les fonds nécessaires au paiement des rentes jusqu'à leur extinction.

Contemporain du rapport Agobert, un court mémoire anonyme et moins solennel expose en huit points sobrement développés, le plus sûr moyen « *d'anéantir la dette de l'État, en totalité ou en partie, sans préjudicier ses créanciers* ». Il vante à son tour les mérites de sa « *Banque ou Compagnie nationale* », qui selon lui, « *paraît réunir les avantages... de ne plus payer les intérêts de la dette, de fournir des ressources extraordinaires, de rendre le numéraire plus abondant, de réduire les taux d'intérêts, de développer commerces et manufactures, de procurer des crédits à taux très bas* ». Pour cela, l'Assemblée devra autoriser, à Paris, l'installation d'un bureau composé d'un député de chacune des provinces et d'un bureau composé d'un ou plusieurs directeurs ; et en province la création de directions d'agence. Ces offices fourniraient des bons nationaux en contrepartie soit de marchandises, soit de contrats de rente, soit de biens fonds. Ces bons porteront intérêts de 3 ou 4 %. Le bureau principal chargerait les bureaux des villes portuaires « *de couvrir pour son compte la quotité de risques que la prudence leur dicterait sur tous les navires* » et en autoriserait certains à « *faire le commerce des grains, de l'argent, de l'or* ». La banque « *avec ses propres navires assurerait le commerce des Indes, des Îles et d'Afrique* ».

En outre, « *la Compagnie nationale contribuerait à l'extinction de la dette en prêtant sans intérêt à l'État* », avec les domaines pour garantie. L'État rembourserait au moyen de l'impôt, en versant à la banque, chaque année « *un vingtième de la somme avancée* ».

Le dernier modèle que nous avons sélectionné fut également adressé à Necker à la fin du mois d'octobre 1789. Il fut rédigé, dit son auteur « *à la hâte en passant* », en espérant cependant que toutes les observations que le ministre voudra bien en retour lui communiquer « *poste restante à Cambrai* », lui permettront de plus longs développements à suivre. Dans ces époques friandes de littérature épistolaire, la correspondance avec le ministre des Finances peut devenir un genre.

Instruit du débat à l'Assemblée sur l'opportunité de mettre en circulation les premiers assignats, ce sieur Blanquart, commerçant à Cambrai, proposait pour première disposition de « *créer du papier monnaie pour libérer l'État* ». La Généralité de Paris par exemple prendrait pour 100- millions d'effets de la banque : « *J'entends par là que l'on pourrait assigner sur les Caisses des receveurs des contributions de cette Généralité, l'acquit de cent millions qui circuleraient jusqu'au moment de l'échéance et qui à cette époque y seraient acquittés.* » L'amortissement se ferait en 4 ans, soit 25 millions payables chaque année. La Généralité verserait par ailleurs 90 millions en espèces au Trésor. Il va de soi, qu'en deuxième proposition, une banque ou Caisse nationale s'imposerait pour gérer ces flots de papier. Soucieux de répondre sans tarder à l'appel du ministre pour le salut des finances publiques, notre Blanquart se limite à cette esquisse de solution.

LA CAISSE D'ESCOMPTE ET LA « HAUTE BANQUE »

Ces divers projets répondent tous à la même question, au reste très vague du ministre mais tiennent un compte très précis et suivi des débats qui épisodiquement agitent l'Assemblée. Ainsi, partagent-ils plus ou moins clairement plusieurs orientations fondamentales, reflet des idées financières de la période et plus nettement des échanges techniques du moment dans les enceintes politiques. Ils attestent d'une part l'intérêt d'une fraction de l'opinion avertie en matière de finances pour le redressement du pays et d'autre part de la bonne circulation des informations dans ces mois de l'été 1789 où les gazettes ne bénéficient pas encore d'une très grande liberté.

L'idée de créer une institution centrale émettrice de billets, dont l'avoir serait constitué par le produit des contributions patriotiques, la vente des biens nationaux (proposée dès avant novembre 1789) et des autres recettes extraordinaires de l'État, a fait l'objet de multiples propositions souvent publiées dans des libellés ou des traités.

La crise financière, dès le début de l'été, et l'espoir de la réforme constitutionnelle ramènent,

FINANCE ET RÉVOLUTION

en concentré, un projet qui, au moins symboliquement, affirmerait la transformation du système financier français, de plus en plus échevelé. Le modèle de l'Angleterre sert souvent de stimulation pour un édifice efficace et raisonné.

Tous sont également unanimes à recommander l'augmentation de la circulation fiduciaire, afin de soutenir le commerce et l'industrie. À cet égard, ces citoyens se montrent plus novateurs que bon nombre de députés. En effet le siècle retentit encore de la fâcheuse aventure de Law et des derniers épisodes, en 1788, après le décret de Loménie de Brienne. La présence de provinciaux parmi ces rédacteurs de projets est très singulière lorsque les affaires sont limitées au cercle parisien et que les députés de province s'opposent au papier dans les débats à l'Assemblée.

Enfin, tous ces conseillers spontanés, relativement bien informés de la situation du Trésor et des mécanismes financiers liés à son redressement, s'entendent pour critiquer la Caisse d'escompte dont ils jugent le fonctionnement perverti par « la haute banque ». Ils rejoignent un courant d'opinion actif et assez répandu dont le porte-parole est sans conteste le Comte Mirabeau. Quoiqu'officiellement motivés par « *les besoins pressants du Trésor* », ces différents mémoires adressés à Necker, d'août à novembre 1789, ne prennent la question de la dette que comme prétexte pour revendiquer la création d'un instrument de relance et de gestion du crédit. Toutefois comme l'urgence des faits et des discours est à la liquidation de la dette, ils mettent toujours l'amortissement au centre ou parmi les rouages des opérations et des circuits d'une sorte de modèle théorique commun, qui prétend conjuguer restrictions budgétaires, extension des emprunts, circulation monétaire et relance du crédit public. L'ambition du sieur Cabanis, par exemple, « *d'anéantir la dette de l'État en totalité ou en partie, et de procurer dans le même temps au commerce et à l'industrie tous les crédits qu'ils pourraient souhaiter, à très faibles taux* », illustre bien la pluralité des missions qu'ils veulent naïvement et généreusement assigner à l'établissement de leurs rêves. Le sieur Agobert, comme d'autres, affirme « *consacrer tout son zèle et ses efforts à l'extinction de la dette nationale* », mais il préconise instamment « *l'ouverture d'un crédit de 2 milliards de livres tournois* », couvert par « *un emprunt en rentes viagères de 7 %* ». Il y ajoute, en prime, un emprunt tontinier qui favorise le souscripteur au détriment du Trésor et s'apparente aux expédients dont l'administration des finances royales avait tant abusé depuis la guerre d'Amérique.

217

Toutes ces « *banques nationales* » sont dotées par leurs promoteurs, à la fois des fonctions d'émission, d'amortissement, parfois de dépôt des particuliers et toujours de toutes les attributions d'une banque d'affaires, selon leur compréhension mal informée du modèle de l'Angleterre. Elles sont ainsi, comme le dit l'un des auteurs anonymes, autant de « *caisses ouvertes, contre garantie, au crédit privé et au crédit commercial* », et présentent les caractéristiques des établissements destinés à « *concentrer les capitaux et à procurer au commerce et à l'industrie les ressources nécessaires au développement de leurs affaires* ».

Les attitudes unanimes en matière de technique financière sont d'autant plus étonnantes pour nous qu'ils sont tous d'accord pour exprimer leurs critiques à l'endroit de la Caisse d'escompte. Ces réformateurs obscurs confèrent pourtant à leur établissement le même pouvoir d'émettre des « *billets nationaux pouvant escompter n'importe quel papier* », et lui reconnaissent également la faculté de faire des avances au Trésor qu'ils contestent dans l'expérience des douze ans de la Caisse d'escompte.

En fait, la Caisse d'escompte constitue véritablement l'unique référence pour les auteurs de ces projets qui, malgré leur hostilité de façade sont loin d'en rejeter les principes et n'aspirent au fond qu'à les ranimer dans une structure nouvelle, lavée des perversions passées et vouée, officiellement, à toutes les missions que l'établissement antérieur exécutait à titre, en quelque sorte, privé. Le terme « national » qui revient dans tous ces projets explique en effet ce souci d'un instrument doté d'une capacité d'intervention sur l'ensemble des activités et du territoire. Cet adjectif ne signifie pas nécessairement, comme aujourd'hui et à partir du milieu du XIX^e siècle seulement, qu'ils réclament un établissement public, intégré à l'administration de l'État. Toutefois, et faisant doublement écho à la réalité nouvelle de l'Assemblée nationale, ils insistent tous pour que, d'une part, leur établissement soit au service de la nation et, d'autre part, assez souvent, qu'il se trouve sous la surveillance ou la

FINANCE ET RÉVOLUTION

direction des représentants de la nation, des députés, du pouvoir législatif que la Constitution à venir doit instaurer. Comme on le répète dans les tribunes de l'Assemblée, le salut de la nation passe à la fois par l'extinction de la dette et par le renouveau du crédit de la nation, pour ses membres et pour les étrangers. Cette préoccupation pressante de reconstituer un instrument de crédit national souvent associé au projet d'une Caisse d'amortissement, occupe les discussions de l'Assemblée nationale, à la fin de l'été.

Necker, malgré les attaques des uns et les contre-projets des autres, continuant de croire aux vertus de la Caisse d'escompte, propose dès le 27 août de s'appuyer sur elle pour relancer les affaires publiques. Violamment repoussé par Mirabeau, il reviendra plus tard à la charge.

Le principe même d'une banque fait l'objet de débats contrastés. Déjà le 16 septembre 1789, dans un nouveau pamphlet contre la Caisse d'escompte, Mirabeau avait dénoncé l'illusion décidément très répandue, de vouloir établir « une banque qui prétendrait dans ses opérations être tout à la fois l'appui du commerce et celui de l'État ». Mirabeau admettait à la rigueur qu'une « Caisse nationale » puisse, temporairement, soutenir l'administration des finances. Mais il implorait que la Caisse d'escompte « se garde surtout de la folle ambition de vouloir étendre son empire sur tout le royaume et prétendre à devenir Banque nationale, cette prétention ne serait qu'une démence. Elle ne présenterait que des dangers, celui de priver le commerce des avantages de la concurrence, et surtout, le contrôle d'une banque n'étant pas du ressort du législatif, celui d'offrir à la puissance exécutive les moyens d'é luder les décrets du corps législatif, de se procurer des secours d'argent contre les intentions de sa politique ».

Certes ces délibérations se déroulent devant une Assemblée défiante à l'égard du pouvoir royal, jalouse de ses fragiles prérogatives, et qui par ses remontrances successives au gouvernement s'efforce d'attirer à elle la direction suprême et exclusive des affaires de l'État. Mais, dans un contexte moins politique et plus financier, le seul nom de banque ranimait de nouveau le souvenir des expériences malheureuses. Il faut rappeler encore que la faillite du système Law en 1718-1720, avait produit un ébranlement profond et durable dans la confiance envers les pratiques bancaires. Ces échecs avaient de plus fixé pour longtemps des réflexes de défiance pour tout ce qui touchait aux rapports entre la banque et les dettes de l'État. Les déboires plus récents de la Caisse d'escompte étaient, sur un autre registre, imputés « aux vices de ses administrateurs » issus de la « haute banque », accusés d'avoir spolié les intérêts du commerce et de la Nation, au profit des placements mobiliers et de l'agiotage financier. Les idées dans ce domaine sont plus guidées par la passion que par la raison. Pourtant, l'Encyclopédie méthodique, dans son édition de 1783, propose une stricte distinction entre métier de banque et de finance : le financier est celui qui « manie les deniers publics du roi et de l'État », alors que le banquier « faiseur d'affaires », s'intéresse aux règlements privés. Déjà, en 1776, la nomination de Necker — banquier genevois — comme ministre des Finances avait ébranlé l'opinion.

Pour la première fois en effet, un homme qui ne tenait ni à la bureaucratie judiciaire ni à la finance d'office, accédait à la charge de contrôleur général des Finances. Vingt ans après, nombre des citoyens ne l'avaient toujours pas accepté.

Mirabeau, soucieux avant tout d'établir sur des fondements solides ce crédit national « unique moyen de remplir les devoirs qu'imposait le respect pour la foi publique », et lorsque la situation critique imposait l'alliance avec le ministre et des calculs plus froids, insista, fin septembre, devant l'Assemblée et malgré ses idées personnelles opposées, sur la nécessité d'en finir avec « ces vaines déclarations contre agioteurs et banquiers », qui cependant encombraient les Cahiers. L'Assemblée devait désormais, se consacrer sans relâche à ranimer le crédit public.

Puis quelques jours plus tard, afin de procurer à la nation les ressources indispensables, Mirabeau demanda le 13 octobre 1789 que soit décrétée la vente des biens du clergé, qui avec la contribution patriotique serait la principale base d'un redressement du crédit. Les réactions de l'opinion et les virulentes dénonciations de la Caisse d'escompte prononcées par Mirabeau, avaient semblé condamner tout projet qui s'appuierait sur l'établissement.

Pourtant, Necker revient à la charge. Le 14 novembre, et en se fondant notamment sur les

FINANCE ET RÉVOLUTION

différents mémoires reçus de la part de nombreux citoyens, le ministre propose à l'Assemblée de demander 170 millions à la Caisse d'escompte et de consacrer son rôle en acceptant « *son érection en Banque nationale, par la garantie accordée à ses billets, et l'augmentation de son capital* ». Répondant au ministre, le duc de La Rochefoucauld rappelle à l'Assemblée, « *que selon l'éminent économiste anglais Adam Smith, les banques n'avaient en rien participé à l'essor du commerce britannique* ». Ne devait-on pas craindre plutôt qu'une telle institution, intimement liée aux destinées de l'État, ne s'opposât aux réformes en cours, et, précisément, à celle des impôts si contraire à ses propres intérêts. « *La banque dont les directeurs ou les actionnaires sont personnellement intéressés à un mauvais régime fiscal, plus lucratif pour eux, s'y opposera et l'annonce de la banqueroute opposera le veto fatal aux opérations salutaires de la législature.* » La discussion se complique des questions fiduciaires, car pour les députés, le fait d'alléguer que la création et la multiplication du papier-monnaie suffirait à rembourser les créances de l'État et à liquider tous les arriérés, ne conduirait assurément qu'à endetter à nouveau l'État, alors qu'il s'agit en priorité de le libérer.

Le Marquis de Montesquiou, tenant compte de ces préventions, exposa le 18 novembre 1789, un plan de finance qui promettait de « *ne plus combiner les petites ressources de la fiscalité et de l'agiotage* », et proposait la création de deux caisses distinctes : une Caisse nationale acquittant les rentes, la liste civile et les frais de justice, placée sous la direction de l'Assemblée, et une Caisse d'administration acquittant les dépenses des ministères, placée sous l'autorité du ministre des Finances. Enfin il déposa un projet de Caisse d'amortissement, dont les développements sur la situation du déficit, tendaient à rassurer l'opinion, sur sa possible résorption.

Cependant, le plan du ministre exposé le 14, allait trouver un secours décisif dans l'intervention de Dupont de Nemours qui, le 20 novembre, fit une longue apologie de la Caisse d'escompte, proclamant qu'elle s'était « *dévouée comme une chaloupe au milieu d'une mer orageuse, pour sauver l'équipage d'un navire en perdition. La France enfin arrivait au port de l'Assemblée nationale* ».

Le 5 décembre 1789, prenant la défense de Necker, un grand banquier parisien, Lecouteux de Canteleu, réclama une fois encore la création d'une Banque nationale, « *comme le levier le plus puissant qu'on puisse employer pour mettre en mouvement et action toutes les forces de la nation* ». Un autre banquier Laborde de Méreville lui apporta son concours en présentant le même jour les avantages « *d'une banque considérable, remplaçant et absorbant la Caisse d'escompte* », et dont les services seraient équivalents à ceux rendus par la Banque d'Angleterre. Le plan de Méreville produisit une excellente impression sur l'Assemblée et recueillit l'approbation des principaux manieurs d'argent de la capitale.

Cette impression favorable s'accrut encore lorsque, le 23 novembre, Lavoisier, au nom des actionnaires de la Caisse d'escompte donna lecture aux députés d'un rapport particulièrement rassurant sur la situation financière de l'établissement.

Ainsi conforté, le mémoire de Méreville fournit l'argumentation principale du rapport qui le 17 décembre 1789 conclut à la création d'une « Caisse de l'extraordinaire », absorbant la Caisse d'escompte et autorisée à émettre des assignats.

Les décrets des 19 et 21 décembre 1789 entérinèrent ces propositions : seraient versés à la Caisse, « *les fonds provenant de la contribution patriotique, de la vente de 400 millions de biens ecclésiastiques et domaniaux* » et des autres recettes extraordinaires de l'État.

Entre l'été et l'hiver de 1789, entre la consultation des citoyens volontaires pour « *cette coalition des gens de bien* » et les décisions péniblement négociées de l'Assemblée, tous les cas de figure, tous les modèles institutionnels capables de sauver les finances publiques sont ainsi évoqués et parfois même adoptés pour être réalisés. Le sort de ces institutions fut bien différent et d'une spectaculaire inefficacité. Mais toutes ces esquisses, cette suite d'erreurs ou d'essais ont connu, avec le calme retrouvé dans la restauration, le temps d'une solide fondation. Celle de notre système financier né de la généreuse confusion des premiers mois de la Révolution, fruit des innovations patriotiques des financiers anonymes et des débats controversés des pionniers de la Constitution. □

Crédit et endettement populaire à la veille de 1789

Fabrice LAROULANDIE

Mesuré et rare, tel est le crédit dans le Paris pré-révolutionnaire. Il suffit de rapprocher les salaires et les prix de consommation pour comprendre que le recours très habituel au crédit n'est assurément pas un fait moderne. Simplement, ce crédit est moins diversifié, organisé, concentré que de nos jours.

C'est l'artisanat qui imprime sa marque au monde urbain. Au sommet, l'ouvrier des corporations, compagnon d'atelier ou garçon de boutique, se distingue des autres salariés par sa spécialisation née d'un long apprentissage. En 1789, un compagnon charpentier gagne 50 sous (2,50 F) par jour. Mais pour calculer ses gains réels, il faut tenir compte des cent-dix jours de fête et déduire les périodes de maladie, ce qui limite le revenu effectif à 30 sous (1,50 F). Les salariés qui n'appartiennent pas aux corps d'arts et de métiers, constituent la masse des manœuvres : chambrelans, journaliers, ouvriers, tous sont rétribués directement par les entrepreneurs. À eux seuls, les ouvriers du bâtiment, en grande partie des saisonniers, représentent le tiers des salariés. Un manœuvre du bâtiment gagne 20 à 30 sous, soit un salaire quotidien réel de 18 sous (0,90 F).

La foule innombrable des petits métiers, gagne-deniers, portefaix, marchands ambulants, sont salariés de clientèle. Ils animent, pour des sommes dérisoires, une économie de la précarité en accomplissant de multiples actes de vente, de fabrication, de bricolage, de revente. La marginalisation et l'indigence menacent en permanence ces femmes, revendeuses, raccommodeuses, fripières, quincailières et ces hommes, regrattiers, colporteurs, chaudronniers, chiffonniers...

Un salaire journalier de 20 sous (1 F) constitue un minimum vital. Les propos de Réveillon, manufacturier de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, favorable à une réduction des salaires à 15 sous, déclenchent une insurrection sanglante en avril 1789. Un travailleur français au xviii^e consacre normalement 50 % de son revenu au pain, 16 % aux légumes, matières grasses et vin, 15 % à l'habillement, 5 % au chauffage et 1 % à l'éclairage.

BUDGET ESTIMÉ D'UN MANŒUVRE DE LA CONSTRUCTION

(salaire 30 sous ; revenu « effectif » 18 sous)

	Jun 1789		Jun 1791
4 livres de pain	14,5 s.	4 livres de pain	8 s.
Loyer	3 s.	Loyer	3 s.
Reste pour huile, légumes, habillement, etc.	0,5 s.	0,5 litre de vin	4 s.
		1,5 livre de viande	2,5 s.
		Reste	0,5 s.
Total	18 s.		18 s.

FINANCE ET RÉVOLUTION

BUDGET ESTIMÉ D'UN COMPAGNON CHARPENTIER, SERRURIER, etc.

(salaire 50 sous ; revenu « effectif » 30 sous)

	Juin. 1789		Juin 1791
4 livres de pain	14,5 s.	4 livres de pain	8 s.
Loyer	3 s.	Loyer	3 s.
0,5 litre de vin	5 s.	1 litre de vin	8 s.
0,5 livre de viande	5 s.	0,5 livre de viande	5 s.
Reste	2,5 s.	Reste	6 s.
Total	30 s.		30 s.

En temps régulier, le pain de quatre livres se vend à Paris 8 ou 9 sous. S'il monte brusquement à 14,5 sous, comme à partir de février 1789, le gros des salariés se trouve à bout de ressources. Le budget court à la catastrophe.

L'endettement populaire est dans ce contexte un phénomène structurel majeur, aggravé par les crises. On a calculé qu'en 1790, les dettes représentaient 80 % des actifs salariaux du petit peuple, soit 260 à 265 journées de travail en moyenne. Les petits patrimoines, de surcroît, sont les plus gravement endettés, ou, si l'on préfère, l'endettement est d'autant plus fort que les fortunes sont médiocres. Les petites gens disparaissent sans la moindre déclaration de fortune. L'infime minorité qui laisse quelque chose à sa mort (la moitié des salariés meurent avec moins de 500 livres)¹, transmet également des dettes (représentant au moins 3 % de l'actif successoral). La recherche contemporaine propose cette évolution des patrimoines pour les actifs de moins de 500 livres².

ÉVOLUTION DES PATRIMOINES

	1695-1715	1775-1790	
mobiliers, vêtements, linge	78	79	
argenterie	5	7	
argent liquide	3	5	
rentes	—	2	
billets, obligations	3	3,5	
dettes	3	3,5	
immeubles	8	—	
	100	100	221

Le premier poste d'endettement est le loyer. Chaque terme équivaut à une crise domestique importante. L'année du pauvre connaît quatre mois particulièrement difficiles (janvier, avril, juillet, octobre), entrecoupés d'intervalles plus calmes. À la veille du terme, le boulanger, l'épicier et le boucher cessent de faire crédit jusqu'à ce que soit passée la date fatidique du 7 du mois, avec l'aide de quelque emprunt ou une mise au clou providentielle. Le locataire principal, chargé de collecter les loyers et responsable de l'immeuble devant le propriétaire, est exposé à des injures, des quolibets, parfois des voies de fait.

Dans les faubourg, trois cents à quatre cents ménages décampent à la cloche de bois ou partent en abandonnant peu à peu leur mobilier en guise de paiement chaque fois que c'est nécessaire, jusqu'à ne plus conserver qu'une couverture et un lit pouvant être transporté à dos d'homme.

Mais ces locataires à court d'argent sont en position plus enviable que les habitants des garnis

FINANCE ET RÉVOLUTION

qui eux, connaissent cette situation, douze fois par an. Il leur est, par contre, beaucoup plus facile de disparaître en emportant les draps et les couvertures, ce qui alimente l'ordinaire des rapports des commissaires de police³.

On considère généralement le jour des Rois comme le jour le plus noir du calendrier du pauvre, le terme de janvier coïncidant avec les grands froids et le chômage d'hiver des ouvriers des chantiers. Il est d'autant plus redouté qu'il contraste douloureusement avec les réjouissances et les étrennes de Noël. Mercier note que « le petit peuple est plus pauvre le 8 janvier que dans tout autre temps de l'année³ ».

LE BOULANGER, LA BOULANGÈRE ET LE PETIT MITRON

La situation devient intenable lorsque le terme tombe en plein renchérissement du pain. C'est le cas en 1789 où « vie fragile » et temps forts révolutionnaires se conjuguent en avril et juillet. En octobre, les femmes, meneuses traditionnelles des troubles de consommation, toujours mobilisées pour la défense du pain ou du toit, marchent sur Versailles en chantant : « *Allons chercher le boulanger, la boulangère et le petit mitron !* » Le 21 octobre, pendant une émeute pour le pain, dans le quartier de l'Hôtel de Ville, le boulanger François est pendu à la lanterne de la place de Grève. Dans les quartiers populaires, aux cris de « *les quittances ou la mort* », de bruyants rassemblements féminins se produisent sous les fenêtres des propriétaires, exigeant des reçus sans paiement.

Aux quatre termes locatifs s'ajoutent la multiplicité des échéances hebdomadaires ou mensuelles. C'est une habitude acquise de ne payer ses dettes que toutes les quinzaines, au moment de la paie ou même tous les mois. Dans les passifs successoraux, les créances d'alimentation doublent au xviii^e, l'épicier, le fruitier, le marchand de chocolat apparaissent à côté du boulanger, fréquent, et du boucher, plus rare. « L'ardoise » qui mène bon nombre de petits détaillants à la déconfiture, n'a rien d'altruiste. Cette conception artisanale de vente repose sur des fondements économiques. Étroitement tributaire du revenu salarié, le commerce vit en symbiose avec sa clientèle populaire. Le crédit prolongé peut, au demeurant, n'être qu'une usure déguisée : pour se dédommager, les boutiquiers créanciers vendent de 20 à 30 % plus cher ou fraudent malgré la police sur la quantité ou la qualité. Cette dépendance croissante du petit peuple à l'égard de ses fournisseurs explique en partie les scènes de violence contre les boutiquiers qui se multiplient en 1789. Grèves des loyers et désordres de consommation caractérisent les temps révolutionnaires qui sont des remises en cause des règles du jeu de l'endettement.

De nouveaux besoins apparaissent avec de nouvelles dettes : les créances pour frais de médecine, d'apothicaire, d'enterrement progressent (3 % à 8 %), signe, à côté d'un endettement de « nécessité », d'un endettement d'amélioration recouvrant les « dettes de mieux-être ».

L'endettement populaire est largement relationnel : il repose sur des solidarités proches. Deux tiers des prêts sont contractés dans le milieu familial, le groupe professionnel, le voisinage. « *L'endettement populaire se constitue en système clos sur lui-même où chacun joue successivement le rôle de créancier et de débiteur pour des sommes infimes, très rarement dépassant 100 livres.*⁴ »

À peine descendu du coche, le premier souci du nouvel arrivant est de retrouver parents ou compatriotes. Les émigrations provinciales développent des racines profondes dans le Paris du xviii^e. Les meublés aux noms évocateurs (Hôtel des Lyonnais, Hôtel des Avignonnais, Hôtel des Limousins...) assurent le crédit du lit à ceux qui peuvent se réclamer du pays. Même chose pour les repas : Mercier évoque les restaurants bon marché de la rue des Boucheries, où, « *vous avez l'avantage... de connaître, en deux ou trois jours, l'accent des différentes provinces de la France, gascons, provençaux, limousins, franc-comtois, normands, picards* ».

La colonie recrée dans la capitale hiérarchies et solidarités. Peu qualifiés, les provinciaux ont tendance à monopoliser les tâches occasionnelles : les porteurs d'eau viennent presque tous d'un

FINANCE ET RÉVOLUTION

district de l'Aveyron, les ouvriers du bâtiment du Limousin, les brocanteurs d'Auvergne, les fripiers d'Alsace... Les Savoyards sont spécialisés dans les professions plus salissantes : décrotteurs, frotteurs, ramoneurs.

Les attaches régionales se doublent ainsi de liens professionnels, souvent soudés par les relations de voisinage : les blanchisseuses venues pour la plupart de Vaugirard et de Grenelle, se concentrent dans le quartier du Gros-Caillou. Les ramoneurs, les chiffonniers, les fripiers se regroupent dans les immeubles délabrés du faubourg Saint-Marcel.

Le crédit est une pratique fondamentale de cette économie de la solidarité et de la fragilité. Le groupe populaire s'organise lui-même en maillons d'endettement : famille, immeuble, atelier, chantier, quartier, colonie, faubourg sont les « personnages vivants » du crédit. La condition des gens du peuple dépend pour l'essentiel du réseau de relations privées que chacun réussit à se constituer. À défaut d'épargne, il faut économiser les sympathies. Tel est le sens de cette convivialité festive si décriée par les élites, car la fête est le trésorier du pauvre.

Parfois, les salariés demandent au patron une avance ; les plaintes mettent en lumière la façon dont s'organisent les comptes à l'atelier et comment se paient les compagnons. Bien souvent, le maître paie irrégulièrement et il n'est guère facile de retrouver son argent. Les comptes sont compliqués. Tout un système d'avances, de dettes, d'emprunts, tisse des liens obligés entre maître et employés, mais une simple querelle vient vite rendre la situation financière inextricable, même si les compagnons tiennent minutieusement le journal de leurs comptes et le montrent au maître à la première réflexion⁵.

Au total, l'endettement populaire s'alourdit à la fin du XVIII^e : les dettes envers les patrons d'ateliers, les boutiquiers et les propriétaires, plus importantes, traduisent un accroissement de la dépendance. Le propriétaire assiste souvent à l'inventaire après décès, prêt à réclamer les termes échus. Pour contrôler le crédit accordé par le patron, le livret ouvrier sera ainsi rétabli en 1803. Afin de répondre à cette évolution, l'endettement sort des frontières du groupe. À preuve, la question de l'usure si débattue à la fin de l'Ancien Régime. « *On en fait mention dans toutes les feuilles publiques* » écrit l'abbé Prigent. Toute une société usurière, professionnelle d'un « *long moyen âge du crédit* » gravite autour du peuple.

De petits intermédiaires opèrent l'escompte sur le plan artisanal à titre plus ou moins occasionnel. Ce sont le plus souvent de modestes négociants retirés des affaires et soucieux de faire fructifier leurs économies. Ils limitent leurs opérations à leur quartier ou au secteur d'activité qu'ils connaissent. Ils ne possèdent que peu ou pas de capitaux personnels et opèrent en agents d'affaires à l'aide de fonds qui leur sont confiés. Les risques considérables qu'ils courent expliquent les taux exorbitants. Ces praticiens du crédit « *à grosse usure* » utilisent fréquemment le procédé des ventes à réméré. Ils ne donnent en espèces qu'une partie de la somme mentionnée sur la lettre de change ou le billet à ordre et fournissent le complément sous la forme de marchandises (livres, étoffes...), qu'il appartient à l'emprunteur de vendre tant bien que mal. L'usurier lui indique un compère, qui rachète à 50 % de leurs valeurs, ces « *marchandises d'affaires* ».

Les prêteurs à la petite semaine pratiquent un crédit à court terme auprès des marchands ambulants. Turgot n'ignorait pas qu'ils « *fournissent aux agents d'un commerce nécessaire, les avances dont ceux-ci ne peuvent se passer, et si ce secours est mis à très haut prix, ce haut prix est la compensation des risques que court le capital par l'insolvabilité fréquente des emprunteurs... les petits marchands qui empruntent à la petite semaine sont loin de se plaindre des prêteurs dont ils ont à tout moment besoin et qui, au fond, les mettent en état de gagner leur vie*⁶ ». Le littérateur Jouhaud décrit alors avec ironie les mécanismes de ce crédit inférieur : « *Nous avions jadis d'honnêtes gens qui prêtaient à la petite semaine ; ils donnaient au malheureux que pressait la misère, deux écus de six francs, à condition qu'il leur en serait rendu trois au bout de huit jours, et c'était en affectant un air d'obligeance et de commisération qu'ils consentaient à rendre ce service à l'indigent*⁷. »

Le prêt sur gage reste sans doute la forme la plus fréquente du crédit populaire à la fin du XVIII^e. Des brocanteurs et des fripiers, tout en achetant et en vendant des ustensiles de ménage ou des nippes, complètent leur revenu en prêtant sur gage.

FINANCE ET RÉVOLUTION

En 1771, le brocanteur Besson, d'origine auvergnate, tient boutique dans l'actuel V^e arrondissement. Ses livres de compte révèlent à mots couverts la présence du prêt sur gage. Parmi les marchandises reçues, aucun meuble. On trouve avant tout des habits et des draps, à la rigueur quelques tableaux ou des montres, des tabatières, des couverts d'argent, de nombreux ustensiles de cuivre, chaudrons, bassinoires qu'il écoule auprès de ses confrères. Les modiques sommes versées tournent autour de 10 à 15 livres. Besson a surtout à faire aux domestiques, aux couturières, blanchisseuses, modistes, à des porteurs d'eau, imprimeurs, cordonniers. Les objets paraissent repris dans un laps de temps inférieur à un an.

Cet exemple corrobore les nombreuses accusations du temps : l'étiquette de brocanteur (voire de marchand de peaux de lapins ou de chaudronnier) cache souvent une activité d'usure et c'est une raison de plus pour le Parisien de ne pas aimer « l'auvergnat⁸ ». Turgot, toutefois, rend grâce à ces prêteurs, « les seuls qui prêtent véritablement au pauvre pour ses besoins journaliers. La sûreté vraiment solide contre l'homme pauvre est le gage, et l'homme pauvre s'estime heureux de trouver un secours pour le moment sans autre danger que de perdre son gage⁹ ». De Sartine, lieutenant général de police, confesse d'ailleurs l'impuissance de la police à contrôler les opérations des prêteurs : « La difficulté d'abolir les usuriers étant à peu près la même que celle d'empêcher les gens qui ont besoin d'y avoir recours, on a considéré qu'une tolérance conditionnelle était le seul et le meilleur parti qu'il y eut à prendre¹⁰. » Des Essarts dans son célèbre Dictionnaire de police souligne les dangers de cette indulgence judiciaire : « la police avait prescrit aux prêteurs la nécessité de se faire connaître, de tenir des registres des objets par eux reçus en nantissement, des sommes qu'ils avaient prêtées et de ne pouvoir exiger un intérêt plus fort que celui de 5 % par année. Les croupiers d'usure s'assujétissent, en apparence, à la formalité de tenir des registres de leurs prêts. Mais ils en tiennent deux, l'un destiné aux officiers de police, et l'autre secret... Quant à l'excès et à l'énormité de l'usure, les prêteurs sur gage employaient différentes manœuvres : 1^o Ils n'estimaient qu'à vil prix les effets qui leur étaient apportés ; 2^o ils en substituaient de moindre valeur à ceux qu'ils avaient reçus... Les bailleurs de fonds pouvaient retirer cent-vingt pour cent de leur capital par an¹¹ ».

Le directeur du Mont-de-Piété parlera de « 30, 40, 50 % d'intérêt annuel » et « de l'infidélité dans leurs conventions, de faux registres, de substitutions et soustractions d'effets, de la négation des dépôts qu'on leur avait confiés¹² ». Pour moraliser le fonctionnement du prêt sur gage et ses bénéfices le Mont-de-Piété est créé par lettres patentes du 9 décembre 1777, véritable machine de guerre contre les usuriers qui inquiètent les autorités, parce qu'ils sont au marge du crédit, dans les zones d'ombre qui obsèdent la police. Homme des Lumières financières, Necker veut faire cesser la clandestinité du crédit populaire. L'inavouable rejoint ce qui échappe aux statistiques. Necker parle de « négociations ténébreuses », « des établissements obscurs d'usure et de rapine » et vilipende ces Nosferatu du précapitalisme comme « des hommes endurcis et méprisables qui attendent dans l'obscurité que l'imprudence ou les égarements leur amènent des victimes¹³ ».

La fondation du Mont-de-Piété part ainsi du sentiment justifié d'un endettement croissant des Parisiens, touchant tous les niveaux de la société et favorisant les « progrès » et les « désordres » de l'usure. Au niveau le plus élevé, le procès du comte de Morangiés (1772) donne à Linguet et à Voltaire l'occasion d'exposer au grand jour les pratiques frauduleuses des vieilles usurières de Paris. Il y a un type d'usurier sur lequel la condamnation est unanime. C'est celui qui prend les fils de famille pour gibier d'usure. Turgot avait dénoncé « ces hommes infâmes qui font métier de fournir à des intérêts énormes aux enfants de familles dérangés, de quoi subvenir à leur libertinage et à leurs folles passions¹⁴ ». Necker n'a pas de mots assez violents pour fustiger « ces hommes avides et cupides qui abusent sans frein de l'empire que leur donnent sur des jeunes gens les moments de besoin et d'égarement¹⁵ ». Mercier dépeint « ces entremetteurs d'affaires, habiles prêteurs qui favorisent les prodigalités et les fantaisies d'un jeune homme et qui spéculent sur sa folie et sa crédulité... de sorte qu'au bout de quatre ans, il se voit réduit au sixième de son revenu. Le spoliateur affiche une perfide compassion, et consommant son hypocrisie, il finit, en joignant les intérêts aux capitaux, par être possesseur de la plus belle partie des propriétés de celui qu'il appelait son pupille¹⁶ ».

Pour ces hommes de la fin du XVIII^e, l'usure n'est pas seulement un mal moral, une contagion

FINANCE ET RÉVOLUTION

d'infamie réprouvée depuis six siècles par les théologiens. C'est avant tout un mal social qui enrichit en appauvrissant, une sorte de fisc prélevé sur l'apprentissage des passions, particulièrement lucratif à Paris, école des désirs et des dangers. « *L'usure, écrit Necker, est un abus de la force envers la faiblesse; c'est un empire exercé par l'avarice et la cupidité sur une classe d'hommes à qui le délire des passions ôte les moyens de se défendre. C'est un piège préparé contre les jeunes gens, les joueurs, et tous ceux-ci qui, emportés par le moment, détournent les yeux de l'avenir*¹⁷. »

L'époque, déjà, se soucie des moyens de la prévention.

Les fondateurs ont également à l'esprit une clientèle plus modeste, paupérisée par l'usure. Elle réunit ces multiples petits rentiers, mettant leur confiance dans l'État (rentes sur les aides et gabelles), dans l'Hôtel de Ville, l'Église, ou suivant la vogue de la rente viagère, qui ne peut pas se transmettre aux héritiers, indiquant un choix pour la rapidité des gains, un pari contre l'espérance de la vie courte au détriment de la continuité familiale et de l'héritage transmis, favorisés eux par la rente perpétuelle. Mais la crise des finances royales frappe les titulaires de rentes, oblige de recourir aux receveurs de la ville, qui sans avoir de rentes, s'en constituent avec ceux qui en ont à percevoir. On les surnomme les « grippe-sous » car leur commission s'élève à un sol par livre. Mais leur gain principal provient des avances de fonds qu'ils consentent aux rentiers, en échange desquelles ils obtiennent une procuration qui leur permet, ensuite, de prélever la part du lion sur les revenus escomptés.

Le Mont-de-Piété reçoit vocation à la pluralité des crédits. « *Il fut établi, précise Necker, dans un but d'assistance aux sujets pour qu'ils fussent soulagés en leurs affaires domestiques; d'assistance aux négociants pour qu'ils puissent éviter la honte et le dommage des saisies.* » Le Mont-de-Piété cherche à atténuer les risques de l'endettement professionnel. Un système privé d'avances fait circuler à l'intérieur de chaque profession le crédit économique. La rareté de l'escompte, le coût élevé des autres formes de prêt nécessitent ce financement interne. Le petit atelier, l'échoppe minuscule, ne peuvent se passer du crédit du fournisseur. Le compte supplée l'escompte. Mais que survienne une crise, des pans entiers de la pyramide s'écroulent. Ces chutes en cascade conduisent les débiteurs à la prison pour dettes au Châtelet. Il y a là beaucoup de petits artisans détenus pour n'avoir pas réglé une livraison de marchandises, le loyer de la boutique ou le paiement d'une lettre de change. Depuis le xviii^e, la Compagnie du Saint-Sacrement s'efforce d'obtenir la délivrance des dettiers. De vieux officiers civils et militaires collectent les « *deniers de charité* » et font enregistrer devant notaire la quittance et la mainlevée signées par les créanciers indemnisés. Beccaria dans son *Traité des délits et des peines* (traduit en 1766) recommande la création de « *banques pour secourir l'industrie malheureuse* » et éviter les banqueroutes simples¹⁸, projet développé par l'abbé Beaudeau (« *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres* », 1765) et par l'avocat au parlement Prévost de Saint-Lucien (« *Moyens d'extirper l'usure* », 1775).

À l'intention philanthropique qui préside à la création du Mont-de-Piété (terrasser les « *ravages de l'usure* »), s'ajoute une justification philosophique. Les abus du crédit clandestin (le dernier arrêt du parlement contre l'usure date d'août 1764) heurte la nouvelle sensibilité qui s'incarne en principe d'administration, dans la bienfaisance, c'est-à-dire l'amour du bien public et que résume l'adage de Beccaria : « *Tout le bien-être possible pour le plus grand nombre.* » Dans le domaine de l'assistance, elle se traduit par un souci accru d'efficacité. « *Assister* » n'est plus justifié par la vertu théologale de charité et sa promesse de salut, mais par la vertu sociale d'humanité et son idéal de solidarité. « *Hommes, soyez humains, c'est votre premier devoir* », exhorte Jean-Jacques.

Les fondateurs du Mont-de-Piété, Beaunay et Beauvils, appartiennent à l'administration hospitalière du « Bureau des nourrices ». Ils font placer l'établissement sous l'autorité du lieutenant général de police, assisté de six administrateurs de l'Hôpital Général, qui gère Bicêtre, la Salpêtrière, la Pitié, les Enfants-Trouvés... Le rattachement du Mont-de-Piété aux hôpitaux, fournit un alibi charitable et permet d'en renforcer et d'en légitimer la fonction de bienfaisance. Pour les mêmes raisons purificatoires, une fraction des profits de la Loterie Royale, créée en juin 1776, est attribuée aux hôpitaux.

Chaque année, une commission composée de quatre conseillers de la Grand'Chambre du

FINANCE ET RÉVOLUTION

Parlement, et d'un substitut du Procureur Général, fixe le montant que le Mont-de-Piété doit verser à la caisse de l'Hôpital Général. En échange, celui-ci offre sa garantie hypothécaire aux emprunts lancés par le Mont-de-Piété pour entretenir sa trésorerie, loue ses bâtiments — rue des Blancs-Manteaux —, dans le Marais, aménagés pour le service des prêts par l'architecte Viel de Saint-Maux, et siège de l'actuel Crédit Municipal, pour le « *soulagement des pauvres et l'amélioration des maisons de charité* », et en instituant une structure populaire de crédit public, légale et contrôlée, le Mont-de-Piété prend sa place dans ces quinze années de réformes hospitalières et financières qui marquent la fin de l'Ancien Régime.

De nombreux plans de prévoyance sont en effet imaginés dans cette période, et par exemple, la Caisse d'épargne préconisée par de Villeneuve, dans son projet pour enrichir et perfectionner l'espèce humaine (1763), ou « la maison d'association » rêvée par Pieyron de Chamousset « *dans laquelle, au moyen d'une modique cotisation mensuelle, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie, toutes sortes de secours que l'on peut désirer* ».

Cet idéal assurantiel prôné par l'Encyclopédie, qui estime qu'« *un peu d'économie dans l'âge robuste préparera à l'homme prudent une ressource dans l'âge des infirmités* », trouve un espoir de réalisation avec la Compagnie Royale d'Assurances, fondée par un groupe de banquiers et de juristes, les Mirabeau, Brissot, Clavière ou Delessert, en 1787.

Le prospectus de la Compagnie, rédigé par Clavière, s'adresse aussi à la « *classe pauvre et laborieuse* » qui pourra désormais, accomplir les gestes de l'épargne¹⁸.

Mont-de-Piété, Caisse d'Épargne, Compagnie Royale d'Assurances sur la vie, autant de formes d'un nouveau combat contre les incertitudes et la peur du lendemain.

De 1778 à 1789, le Mont-de-Piété a reçu quatre millions et demi de gages et a distribué plus de cent-quatre-vingt-quatre millions de livres dans un Paris peuplé de six cent mille habitants environ, ce qui représente dans les dernières années, 0,80 gage et 27,59 livres par Parisien. La proportion annuelle est de 350 000 dépôts pour quinze millions prêtés. La valeur moyenne des prêts qui atteint 64 livres 13 sols 7 deniers, en 1777, est de 1778 à 1787, de 43 livres. En 1789, elle tombe à 35 livres. Ces quelques chiffres indiquent le recul de la clientèle aisée au profit de la clientèle paupérisée¹⁹.

Le Mont-de-Piété est un carrefour social. Les premiers emprunteurs appartiennent aux classes supérieures. Les bureaux de commission sont d'abord installés à la porte des résidences royales, 4 à Versailles, 3 à Saint-Germain, 2 à Fontainebleau, à Compiègne, à Saint-Denis. Mercier, rapporteur de la rumeur publique, imagine une caverne d'Ali Baba : « *On parle de quarante tonnes remplies de montres d'or... L'opulence emprunte de même que la pauvreté. Telle femme sort d'un équipage enveloppée dans sa capote et y dépose, pour vingt-cinq mille francs de diamants, pour jouer le soir²⁰...* ». Nougaret affirme, que le Mont-de-Piété est un établissement encore plus utile aux riches qu'aux pauvres. Qu'on juge la quantité prodigieuse d'effets en tout genre mis en gage au Mont-de-Piété, par ce trait certifié véritable : « *On assure qu'on y a souvent compté jusqu'à quarante mille montres²¹.* »

Pour la société pauvre, le Mont-de-Piété est un lieu de passage obligé. Parade à l'appauvrissement, il joue un rôle conjuratoire : éviter le pire. Les gages de l'endettement de précarité sont des biens d'usage, des objets de la vie quotidienne et domestique, réduits à quelques meubles, des lots d'ustensiles de cuisine, des hardes, du linge, des couvertures, des draps et au meilleur des cas, des boucles d'oreilles. Pour cette clientèle précarisée, le Mont-de-Piété a une utilité ménagère et alimentaire d'urgence. On y vient chercher le peu d'argent — aux alentours de 25 livres — susceptible de calmer l'impatience du logeur ou les remontrances d'un fournisseur qui menace de suspendre son crédit. Les prêts du Mont-de-Piété ne peuvent être inférieurs à une somme de 3 livres et à une durée de 1 mois. Le taux d'intérêt est de 2 sols par livre et par mois, soit 10 % par an. Malgré ces conditions, la plupart des prêts de pauvreté sont facilement remboursés et se reproduisent plusieurs fois par an, pour un même ménage. Ce n'est que lorsqu'il survient un peu d'aisance, que les dépôts plus importants sont libérés. Le Mont-de-Piété distribue ainsi d'infimes prêts de consommation, alors que l'endettement traditionnel sort du privé pour gagner l'anonymat du crédit public. Le Mont-de-Piété des pauvres est une dernière chance avant la misère, en tout cas, un moindre

FINANCE ET RÉVOLUTION

mal. La clientèle populaire, la plus nombreuse, est la moins débitrice. À petits gages, petits prêts. En 1789, les 4^e, 5^e, 6^e et 7^e divisions où sont engagées les hardes, ont reçu 57,7 % des dépôts et ont fourni seulement 20,7 % des avances.

Le 9 octobre 1789, une ordonnance royale autorise la restitution gratuite des gages inférieurs à 24 livres. À l'issue de l'hiver 1788-1789, beaucoup de petites gens avaient engagé tout ce qui n'était pas strictement indispensable, par exemple, les couvertures et les vêtements d'hiver. Pourraient-ils les dégager avant l'hiver suivant ? Pour calmer cette inquiétude, la proclamation permet le dégagement « des dépôts en linges de corps et en vêtements d'hiver », ce qui équivaut à une somme de 3 millions. En avril 1790, une nouvelle ordonnance accorde une seconde restitution gratuite, grâce à 300 000 livres du Trésor Royal, versées peu avant la Fête de la Fédération.

Les certificats de dépôt au Mont-de-Piété, conservés aux Archives Nationales, gardent la trace des gestes de cet endettement de pauvreté.

Le Mont-de-Piété, « Ma tante », devient un monument familier de la culture de pauvreté. Cela explique qu'il y soit souvent fait allusion dans les plaintes devant les commissaires du Châtelet²² :

« 2 mai 1779. 7 heures du soir : Gabriel Bayon, tailleur de pierres, demeurant rue de la Vannerie, contre la nommée Bretonne. Ils vécurent ensemble pendant ce temps, il lui fournissait de la nourriture et lui donna 9 livres pour retirer quelques effets qui étaient en gage, que malgré cela, elle cessa de le voir, et se répandit en calomnies et injures contre lui. »

24 mars 1784. 2 heures de relevée : Anne Meunier, femme de Hubert Mesné, demeurant rue Guisarde, laquelle nous a dit que son mari l'a toujours maltraitée, et lui a mis ses effets en gage. »

Avec sa clientèle artisanale, le Mont-de-Piété est plus le reflet de la misère du crédit que du crédit à la misère. Il apporte une réponse aux besoins d'argent de la petite fabrication et de la petite distribution, et joue un rôle d'animation économique. Les gages de l'endettement de production sont des valeurs d'échange, argenterie, bijouterie, montres. Parmi les certificats de dépôt, on relève un cordonnier qui engage une boucle d'argent (32 livres), un bijoutier qui confie une pendule (252 livres), un menuisier qui apporte des œuvres de Voltaire, un tailleur qui vient avec des coupons d'étoffe, un marchand de vins avec une montre en or (84 livres). Il s'agit d'artisans pressés par des échéances ou désireux de se constituer des fonds pour leurs affaires. Les tailleurs prennent l'habitude d'engager le samedi matin, les habits à demi confectionnés, sur lesquels ils reçoivent les sommes nécessaires pour payer leurs ouvriers. La semaine suivante, ils dégagent leur production avec l'argent des ventes des vêtements terminés.

227

L'évolution des opérations de 1778 à 1789 est en croissance continue (elles triplent). Cette progression est particulièrement forte entre 1778 et 1784 (58 %), période pendant laquelle se mettent en place les bureaux de commission.

L'éloignement d'une partie de la clientèle du Mont-de-Piété, oblige beaucoup d'emprunteurs à demander les services de prêteurs sur gages plus ou moins scrupuleux, qui se prétendent intermédiaires attirés de l'établissement. Pour faire cesser cet abus de confiance, le Parlement prend un arrêt sur le statut des commissionnaires au Mont-de-Piété, en août 1779. Leur nombre fixé à 20, est ramené à 12 en 1783. Mal répartis dans les vingt quartiers de Paris, surtout concentrés dans le vieux Paris marchand, ils ont pour fonction de recevoir les gages des déposants qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se rendre rue des Blancs-Manteaux. Ils apportent eux-même les objets pour percevoir et transmettre le montant des prêts. Ils perçoivent un droit de commission, mais ils accordent, malgré les règlements, des facilités à leurs clients. Par leur entremise, s'effectuent 42 % des prêts et 16 % des renouvellements.

Institution-baromètre, le Mont-de-Piété se révèle un sismographe très sensible aux revers de conjoncture. L'élan des opérations connaît un premier palier en 1782, suivi d'un second en 1785-1786, en plein marasme des ateliers. La reprise de 1787, confortée en 1788, se heurte à la crise agricole et financière de 1788, qui assène un coup de boutoir aux engagements (+ 0,25 % en 1789) et aux avances (- 6 % d'argent prêté). La mobilisation pour la subsistance quotidienne devient plus difficile. L'artisanat, faute de débouchés, cesse de recourir à son crédit. La clientèle se paupérise.

FINANCE ET RÉVOLUTION

La crise 1788-1789 se déroule sur la scène du Mont-de-Piété en deux actes. À l'accroissement des dépôts en 1788, dû selon un rapport du directeur, « *aux grêles qui ont pendant cette année, ravagé les campagnes, à la cessation des travaux dans les manufactures, ainsi que les autres calamités qui peuvent être la cause de la misère du temps présent* », succède un étiage : avec la persistance du chômage, la clientèle n'a pas libéré ses objets indispensables et n'a plus rien de valeur à engager au Mont-de-Piété.

La légende noire du Mont-de-Piété naît de ces crises. Mercier résume les reproches et les préjugés formulés contre l'institution : « *On assure que le tiers des effets ne sont pas retirés, nouvelle preuve de l'étrange disette de l'espèce monnayée. Il s'est déjà glissé, dit-on, des abus dans cette administration. On rudoie un peu trop le pauvre peuple, on mise les objets offerts par l'indigent, à un trop vil prix ; ce qui rend le secours presque inutile. Il faudrait que le sentiment de charité donnât entièrement et l'emportât sur de futiles et vaines considérations. Il ne serait pas difficile de faire de cet établissement le "temple de la miséricorde", généreuse, active et compatissante...* » En réalité, il y a moins de 4,5% et non le tiers, d'objets passés aux enchères.

Les cahiers de doléances du clergé reprennent ces critiques à leur compte, lieux communs du discrédit du crédit populaire. « *Il vend chèrement au malheureux honnête, un argent qu'il finit par payer de toute sa subsistance. Et il présente à l'infidélité un moyen sûr de cacher ses rapines... Il est devenu une odieuse ressource pour le fils débauché, le domestique infidèle et le banquier frauduleux.* »

Le cahier de doléances présenté par la municipalité de Paris se plaint amèrement du taux de l'intérêt et déplore que les gages abandonnés soient vendus au préjudice des commerçants parisiens, accusation que l'on retrouve dans le « *Mémoire sur les calamités de l'hiver 1788-1789* » de l'abbé Desbois de Rochefort et dans le cahier de doléances des « *marchandes de modes plumassières* ».

Ces griefs qui renouent avec les « *inconvenients* » qu'avait pressentis Necker en les minimisant, dès 1777, constituent la principale raison de l'échec des tentatives faites dans plusieurs villes de province pour ouvrir un Mont-de-Piété²³.

À Paris, le Comité de mendicité de la Constituante, puis les Sans-Culottes reconnaîtront l'utilité du Mont-de-Piété qui fermera ses portes en 1796, non du fait de la polémique, mais de par l'effondrement de l'assignat, rendant impossible toute forme de crédit étalé dans le temps. □